

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



CENTRE DE DOCTRINE
D'EMPLOI DES FORCES

DIVISION EMPLOI
ORGANISATION

DOCTRINE D'EMPLOI DES FORCES TERRESTRES EN STABILISATION



Approuvé
sous le n° 000744

23 NOV. 2006

/DEF/CDEF/DEO/BENG

Edition année 2006



TITRE I	PREAMBULE	3
I.1	APPORT DU RETEX	3
I.2	STABILISATION ET CONTINUUM DES OPERATIONS	5
I.3	STABILISATION ET RECONSTRUCTION	6
TITRE II	ACTEURS EN PRESENCE ET INTERACTIONS	7
II.1	ACTEURS DE LA MENACE	7
II.2	AUTRES ACTEURS	8
II.2.1	Population	9
II.2.2	Opinions	9
II.2.3	Organisation des Nations Unies	10
II.2.4	Instances de gouvernement et d'administration du pays	10
II.2.5	Organisations présentes sur le théâtre	11
II.2.6	Entreprises civiles	11
II.2.7	Sociétés militaires privées	11
II.2.8	Médias	12
II.3	INTERACTION DES ACTEURS	12
TITRE III	FACTEURS DE DIFFERENCIATION DES TYPES DE STABILISATION	13
III.1	NATURE ET DEGRE DE VIOLENCE DE LA MENACE	13
III.1.1	Subsistance d'une menace représentée par des forces armées classiques	14
III.1.2	Présence d'une « résistance » organisée	14
III.1.3	Présence de mouvements terroristes	15
III.1.4	Agitation politique, violences individuelles	15
III.1.5	Influence de l'action de la force sur l'évolution de la menace	15
III.2	VOLONTE POLITIQUE	16
III.3	LE REGARD DE LA POPULATION ENVERS LA FORCE	17
III.3.1	Proximité culturelle	17
III.3.2	Légitimité morale	18
III.4	DUREE	18
TITRE IV	PREPARATION DE LA STABILISATION	19
IV.1	PREPARATION GENERALE	19
IV.2	PREPARATION SPECIFIQUE	20
TITRE V	PLANIFICATION	21
V.1	CONSIDERATIONS GENERALES	21
V.2	INTERDEPENDANCE DES PROCESSUS	21
V.3	COLLABORATION AVEC LES INSTANCES CIVILES	22
V.4	RENSEIGNEMENT	22
V.5	GENERATION DE FORCE	23
V.5.1	Principes généraux	23
V.5.2	Principales options pour la constitution de la force	23
V.5.3	Place et rôle des forces armées et de sécurité locales	24
V.5.4	Evolution et adaptation de la force	24

TITRE VI	CONDUITE DE LA STABILISATION	25
VI.1	APPLICATION DES PRINCIPES DE LA GUERRE	25
VI.2	FORMES DE L'ACTION TERRESTRE	27
VI.2.1	Contrôle du milieu	28
VI.2.2	Soutien à la population et au processus de reconstruction	33
VI.2.3	Appui à l'engagement de la force au sein de la population	36
VI.3	APPORT DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE LOCALES	37
VI.4	CONTRE-REBELLION	38
VI.5	RELEVES	38
TITRE VII	CONCLUSION	39
ANNEXE A	MODES D'ACTION	40
A.1	MODE TACTIQUE SECURISATION	40
A.2	MODE TACTIQUE ASSISTANCE	41
A.3	MODE TACTIQUE OFFENSIF (PM)	42
A.4	MODE TACTIQUE DEFENSIF (PM)	42
ANNEXE B	CONCLUSIONS S'APPLIQUANT AUX FONCTIONS OPERATIONNELLES	44
B.1	COMMANDEMENT	44
B.2	SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	45
B.3	RENSEIGNEMENT	47
B.4	LOGISTIQUE	47
B.5	CONTACT	49
B.5.1	Actions d'assistance et de sécurisation	49
B.5.2	Combat débarqué	50
B.5.3	Combat embarqué	50
B.5.4	Combat aéromobile	50
B.6	APPUI INDIRECT	51
B.7	DEFENSE SOL-AIR	52
B.8	COOPERATION CIVILO-MILITAIRE	52
B.9	OPERATIONS MILITAIRES D'INFLUENCE	53
B.10	COMMUNICATION OPERATIONNELLE	54
ANNEXE C	SECTIONS ADMINISTRATIVES SPECIALES (SAS) & UNITES DE RECONSTRUCTION	55
C.1	CHOIX DU DISPOSITIF	55
C.2	UNITES LEGERES DE LIAISON ET DE PROXIMITE	55
C.3	COMPAGNIES OU BATAILLONS DE RECONSTRUCTION	55
C.4	SECTIONS ADMINISTRATIVES SPECIALES	56

TITRE I PREAMBULE

La phase de stabilisation constituant désormais la phase décisive des opérations, celle pendant laquelle se construit le succès ou l'échec stratégique, la doctrine des opérations de stabilisation revêt une importance particulière et ses principes doivent être connus des cadres de l'armée de terre.

Le présent document a pour objet de décliner en doctrine, au profit des états-majors de grande unité et des commandants de GTIA, les principes généraux de l'emploi des forces terrestres en stabilisation décrits dans le concept correspondant¹.

Il n'a pas vocation à fournir un recueil détaillé de modes d'action associés à des familles de situations. Le caractère global, multiple et protéiforme de la stabilisation ne le permet pas.

Transcendée à tous les échelons hiérarchiques par l'intelligence de situation et le savoir-être des personnels, l'action militaire de la phase de stabilisation est en effet déterminante d'un bout à l'autre des chaînes de commandement.

Son efficacité réside :

- dans la capacité des niveaux politico-militaire, stratégique et opératif à conserver en permanence une vision globale de la situation, et à traduire en directives, plans et ordres simples la complexité inhérente à la stabilisation,
- dans la combinaison réussie de la multitude des actions collectives et individuelles conduites quotidiennement et dans la durée au sein de la population par les échelons tactiques.

I.1 APPORT DU RETEX

Aussi, se fondant sur les leçons passées et récentes, apprises de notre histoire militaire nationale ou relevées dans les expériences de nos alliés, la doctrine d'emploi des forces terrestres en stabilisation s'attache à décrire les formes possibles de leur action dans ce contexte. Mettant en exergue l'aptitude à l'initiative et à l'autonomie, elle ne saurait être une check-list d'actions associées à des occurrences, dont les cases seraient à cocher au gré des circonstances.

Il sera souvent fait référence à la pensée du maréchal LYAUTEY, et à travers lui à celle du général GALLIENI, son inspirateur. On peut s'étonner de vouloir ainsi adosser la pensée militaire du début du XXIème siècle à des recommandations de la fin du XIXème siècle et du début du XXème, ancrées dans le contexte politique et sociologique, aujourd'hui contesté, de la

¹ Concept d'emploi des forces terrestres en stabilisation approuvé le 21 juin 2005 sous le n°980/DEF/EMAT/BPO/EO/10 Edition 2005.

colonisation. Pourtant plusieurs raisons majeures plaident pour en faire un des fils directeurs de l'approche française de la stabilisation :

- tout d'abord, la pensée de GALLIENI et de LYAUTEY reste étonnamment **moderne** et actuelle. Elle recèle, avant l'heure, les concepts de coopération civilo-militaire et de pluridisciplinarité interministérielle.
- **Pragmatique**, cette pensée l'est aussi en prétendant n'ériger aucun système et n'imposer aucun dogme, mais en énonçant des idées fortes et pérennes qu'il appartient à chaque niveau de commandement de mettre en application avec intelligence : anticipation, vision globale à long terme, cohérence civilo-militaire, décentralisation et progressivité de l'action, immersion des forces au sein de la population, recours aux forces vives locales ...
- Enfin et surtout, cette pensée est foncièrement **respectueuse** de la dignité et de la culture des populations dans laquelle l'action militaire s'enracine.

Certes elle doit être examinée à l'aune des **réalités** et **impératifs** contemporains.

- On objectera, à raison, que la **finalité** des opérations actuelles est foncièrement différente de celle des opérations de l'époque, qui n'était rien moins que la conquête de territoires au profit de la France. Les opérations d'aujourd'hui ne visent plus la possession de territoires. La différence est toutefois moins grande qu'il n'y paraît puisque cette appropriation survenait dans un environnement politique souvent chaotique et qu'elle nécessitait au préalable de procéder à une phase dite de pacification. Dans la mesure où celle-ci est envisagée par GALLIENI et LYAUTEY sous la forme d'une **conquête des cœurs et des esprits**, à l'instar de ce qui est recherché aujourd'hui, il serait dommage de se passer de leurs apports.
- La décision d'intervention n'est aujourd'hui quasiment plus nationale, sauf cas particuliers, mais le plus souvent collégiale. Elle exige une **légitimité** reconnue **internationalement** et, pour cela, traduite par un mandat de l'ONU.
- La conséquence en est que l'opération est presque toujours **multinationale**, et donc que le commandement de la force et la force elle-même sont multinationaux eux-aussi. Or le maréchal LYAUTEY réfléchit dans le cadre strictement national des opérations de conquête.
- Une autre des principales différences réside dans la **durée** envisagée de l'action. La stabilisation nécessite temps et continuité. Or là où nos aînés préconisent pour la pacification l'action durable de forces spécialisées, affectées pour plusieurs années sur le territoire, la nécessité actuelle impose la rotation fréquente de forces polyvalentes, pour une durée globale aussi courte que possible.
- Enfin la **pression médiatique** a un impact autrement plus important aujourd'hui sur l'action de la force, sans qu'il faille pour autant méconnaître les talents de communicateur de nos anciens et plus

généralement leur art de mettre en œuvre des opérations d'information.

I.2 STABILISATION ET CONTINUUM DES OPERATIONS

Fort de ces précisions, il convient de replacer la stabilisation dans son contexte et de définir la notion de reconstruction qui lui est souvent associée.

La phase de stabilisation doit être resituée dans le concept de **continuum des opérations** développé dans l'AJP 3.2, Chap. 1.6 et complété par le concept français de stabilisation.

A la différence du modèle qui a prévalu jusqu'à la fin de la guerre froide et qui comportait une phase de combats intenses suivie de la signature d'une paix et de l'arrêt complet de la violence, les opérations actuelles et futures sont plus complexes du fait de la :

- ⇒ diversité du cadre légal d'engagement des forces, pouvant aller de la guerre classique jusqu'à une action à dominante humanitaire avec une certaine composante de sécurité ;
- ⇒ diversité des acteurs de la violence, allant de forces conventionnelles jusqu'à des mouvements révolutionnaires ou de partisans, des groupes terroristes, des bandes armées voire des foules manipulées.

Cette diversité peut aussi se trouver dans le temps et dans l'espace, comme les opérations en Irak et en Afghanistan l'illustrent. Les forces engagées peuvent avoir à mener simultanément :

- ⇒ des actions de **coercition** contre des unités armées ;
- ⇒ des actions de **sécurisation**, soit seules soit en soutien de forces de sécurité locales ou multinationales ;
- ⇒ des actions d'**assistance** aux populations en difficulté.

Dans le concept français, on peut cependant faire des distinctions utiles dans ce continuum en distinguant dans une opération trois phases génériques :

- ⇒ une phase d'**intervention**,
- ⇒ une phase de **stabilisation**,
- ⇒ une phase de **normalisation**,

chacune caractérisée, ainsi que l'illustre le schéma ci-dessous, par une **dominante**. Les autres types d'action ne sont, a priori, pas exclus.

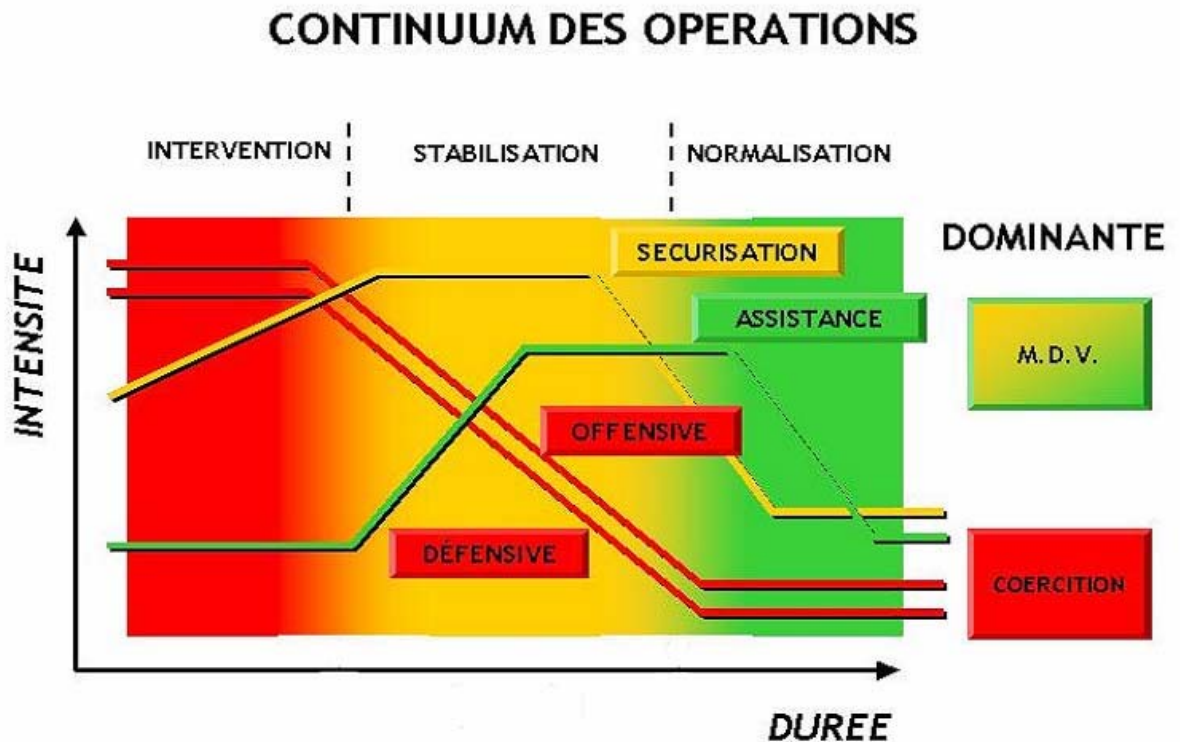


Figure 1. le continuum des opérations

Ce cadre, certes théorique, offre le double avantage de considérer les opérations dans leur durée et de prendre en compte le **changement de nature de l'action militaire** dans le temps. Il doit être compris comme étant à « géométrie variable », tant les phases peuvent varier, d'une opération à l'autre, en durée et en teneur et comporter entre elles des recouvrements. Ainsi la phase d'intervention peut-elle se limiter à un simple déploiement.

I.3 STABILISATION ET RECONSTRUCTION

Dans le cas d'interventions déclenchées sur le territoire d'Etats faillis, la reconstruction, dans son acception la plus large, constitue le fil directeur de l'opération. D'essence interministérielle et multinationale, le processus de reconstruction vise à reconstituer l'organisation et les infrastructures politique, administrative, sociale et économique.

Généralement initié et soutenu par la communauté internationale, ce processus est préparé en amont du déclenchement de l'opération et démarre au plus tôt, s'intensifie durant la phase de stabilisation et s'achève en phase de normalisation.

La force militaire y concourt grandement, en permettant aux actions de reconstruction de se développer dans un cadre sécurisé, mais aussi en intervenant directement dans certains domaines qui sont de sa compétence.



« Il n'y a pas de méthode, (...), il y en a dix, il y en a vingt, ou plutôt si, il y a une méthode qui a nom souplesse, élasticité, conformité aux lieux, aux temps, aux circonstances. Si vous croyez que la formule a été donnée rigide, une fois pour toutes, il n'y avait qu'à mettre là un caporal et à lui faire appliquer le gabarit »

La méthode est une « méthode sans grands coups d'éclat, plutôt de cheminement que d'assauts, qui n'aboutit qu'exceptionnellement à une grosse affaire. »

Maréchal LYAUTEY - Lettres du Tonkin et de Madagascar

TITRE II ACTEURS EN PRESENCE ET INTERACTIONS

On définit la *stabilisation* comme la phase d'une opération, qui, faisant suite à une phase initiale *d'intervention* voire à un simple déploiement, vise, dans un délai aussi court que possible, à créer les conditions de la *normalisation* notamment dans le domaine de la sécurité, et à transférer progressivement l'ensemble des responsabilités exercées par la force à une autorité reconnue².

Au quotidien, ce sont davantage la confrontation et la friction des volontés que le fracas des armes qui caractérisent la phase de stabilisation. A ce titre, il convient de procéder en premier lieu à l'examen de l'ensemble des protagonistes et de leurs interactions.

II.1 ACTEURS DE LA MENACE

Il n'est pas possible de donner une description exhaustive de la menace en stabilisation tant les situations peuvent varier d'un scénario à l'autre. Des indications générales sur la menace dans les opérations futures sont toutefois données dans le « manuel sur le renseignement en opérations ». En outre, l'on retiendra du chapitre 1.2 que :

- ⇒ des *actions de coercition* sont parfois nécessaires contre des forces classiques ayant refusé l'arrêt des hostilités ou ayant échappé au contrôle des autorités légitimes. Les actions de combat correspondantes, ressemblant aux classiques « réductions de résistances isolées », exposeront les forces à des menaces connues.

² Concept d'emploi des forces terrestres en stabilisation.

- Les forces peuvent aussi se trouver confrontées à des forces irrégulières constituées, pouvant représenter de véritables guérillas, susceptibles de s'appuyer sur des mouvements populaires puissants. Elles se trouveraient alors dans des situations de contre-insurrection pouvant être le résultat non-recherché de la dégradation de la crise en raison de facteurs politiques échappant à la force. Il y a donc lieu, pour permettre la continuation de la mission ou pour rendre un désengagement possible, de pouvoir faire face tant à des bandes armées disposant éventuellement d'armes lourdes, que de s'efforcer de réduire leur base populaire dans la zone d'action de la force.
- L'action de la force peut aussi se limiter à une **action de sécurisation**, face à des éléments violents isolés (pillards, soldats perdus, milices plus ou moins armées, etc). Cette action étant du ressort des forces de sécurité locales ou multinationales, la menace subie par la force dépendra du degré de violence de la situation et du niveau de soutien qu'elle devra apporter aux forces de sécurité, voire de l'obligation où elle se trouvera, localement et temporairement, de se substituer aux forces de sécurité en cas de défaillance des structures légales dans la zone d'engagement / de déploiement.
- Enfin, même dans les zones où la composante principale de l'action sera l'**assistance**, il n'est pas exclu, notamment dans une situation de trouble ou de misère que la force doive faire preuve d'une grande vigilance, pour sa propre sécurité ou pour la défense des biens nécessaires à la mission (équipements et installations nécessaires pour l'assistance aux populations ou pour la reconstruction, par exemple).

Toutefois, contrairement à la phase d'intervention où les forces en présence sont en situation d'hostilité déclarée, ce qui a l'avantage de clarifier les rapports, ces menaces ne seront pas intrinsèques : elles seront très dépendantes tant de la nature de la mission, notamment du degré d'implication attendu de la force dans le rétablissement d'une situation normale, que de son attitude.

Les menaces les plus imprévisibles sont celles dites asymétriques exercées par un adversaire qui agit sur son propre sol et qui a pour lui la durée.

Cet adversaire, plus ou moins organisé, tend toujours à se structurer davantage. Il recherche le soutien moral et matériel de la population, qu'il peut obtenir de gré ou de force, par la terreur si nécessaire. Il est susceptible de bénéficier d'aides extérieures. Il place son action dans le champ de l'information en l'étendant jusqu'aux opinions régionales, nationales et internationale. Son objectif est de conquérir la population, à tout le moins de l'en détacher de la force, de faire échec au processus politique en donnant un retentissement international à ses succès et aux fautes de la force, réelles ou prétendues telles.

II.2 AUTRES ACTEURS

Ceux ci sont de nature variée, mais ne sont pas forcément à considérer comme amis : aujourd'hui comme autrefois, les intérêts restent variables et

les alliances sujettes à changement. C'est justement un des objectifs du chef, quel que soit son niveau, dans la mesure de ses moyens et de son champ d'action, de faire pencher la balance des opinions et des attitudes de manière aussi favorable à la force que possible.

II.2.1 Population

Par population, il faut entendre la société locale au sein de laquelle la force est engagée. Les circonstances qui ont décidé du déclenchement de l'opération militaire font qu'elle est généralement très désorganisée quand débute la phase de stabilisation. Ce sont souvent la déliquescence de la structure étatique locale, son incapacité à administrer et secourir le reste de la population, voire la tyrannie qu'elle a éventuellement exercée sur elle, qui sont à l'origine de l'intervention militaire.

La population peut être divisée selon des clivages ethniques, religieux ou politiques qui trouvent souvent leurs racines dans l'Histoire. Cette division peut être à l'origine même du conflit. Dans tous les cas, elle est un facteur de complication considérable pour la reconstruction.

La population peut occasionnellement se constituer en foules représentant localement et ponctuellement une menace potentielle.

Cette société est riche d'une histoire, de traditions et d'une culture dont la réalité doit être totalement intégrée tant dans le processus politique global que dans les contacts quotidiens. Parallèlement à l'administration officielle, et avec un degré d'amalgame plus ou moins élevé, la société locale est souvent structurée en communautés traditionnelles et organisée en réseaux de solidarité qui ne doivent pas davantage être ignorés. En particulier, dans le contexte probable des engagements actuels, les notables traditionnels, culturels ou religieux sont des interlocuteurs incontournables.

II.2.2 Opinions

Les opinions n'ont pas de contour bien défini. L'opinion s'entend comme la partie majoritaire d'une société qui, animée par des attitudes d'esprit dominantes, exprime sur des sujets d'intérêt général des vues communes. Cette communauté de vues sur les sujets d'actualité est façonnée par la culture, les traditions et l'histoire de la société considérée mais aussi par la représentation que lui en donnent les médias. Il est possible de distinguer plusieurs types d'opinions :

- Les opinions locales³ sur le théâtre, sur lesquelles, compte tenu de la crise, les médias ont généralement un impact qu'il convient de relativiser par rapport aux modes plus traditionnels de transmission de l'information. Dans un contexte souvent chaotique, la place de l'émotion y est très forte.
- Les autres opinions nationales, dont principalement celles des pays qui ont engagé des contingents militaires dans l'opération. On s'attachera ici aux opinions des nations occidentales. Elles sont paradoxalement à la

³ Il serait faux de considérer que l'opinion locale est unique.

fois très influentes et très influençables, faisant d'elles des leviers politiques forts en même temps que des cibles de communication vulnérables. La place de l'émotion y est aussi forte.

- ⇒ La diffusion généralisée et quasi instantanée de l'information entraîne également la manifestation d'opinions transnationales, rassemblées autour de solidarités ethniques, religieuses ou historiques. Certains médias transnationaux s'en font les portes-paroles. Par ailleurs il faut dorénavant compter avec l'internet qui offre la possibilité à un individu, militaire ou non, de s'exprimer à l'échelle de la planète par la diffusion de photographies et/ou documents par « blog » interposé.
- ⇒ Enfin, quelques grands médias de diffusion mondiale s'adressent à une opinion internationale, dont le contour est aussi flou que celui de la communauté internationale.

II.2.3 Organisation des Nations Unies

L'organisation des nations unies (ONU) constitue le cadre politique suprême pour la résolution multilatérale des crises internationales. Du point de vue français, le conseil de sécurité décide du déclenchement d'une opération multinationale, mandate la force puis coordonne les actions de reconstruction. L'ONU agit à la fois sur les plans politique, économique et humanitaire au travers des organisations internationales qui lui sont rattachées. Elle déploie éventuellement sur le théâtre une mission d'assistance et/ou une administration provisoire.

II.2.4 Instances de gouvernement et d'administration du pays

Sur le théâtre, selon les circonstances, il peut ne plus subsister de gouvernement et d'administration, ou demeurer des structures étatiques au fonctionnement plus ou moins efficace.

Lorsqu'il n'existe plus de structure étatique, la restauration de l'Etat dans ses dimensions politique et administrative constitue le pan majeur de la reconstruction, avec notamment la tenue d'élections nationales et locales. L'ONU, dans le cadre d'une opération mandatée par elle, peut alors mettre en place une instance multinationale pour :

- ⇒ initier et coordonner l'ensemble des actions de reconstruction,
- ⇒ faciliter la mise sur pied d'un gouvernement et d'une administration de transition et appuyer leur fonctionnement,
- ⇒ éventuellement enclencher un processus constitutionnel,
- ⇒ soutenir la création d'un gouvernement légal désigné par voie d'élections.

La responsabilité initiale de tout ou partie des tâches de coordination peut, éventuellement incomber au chef militaire durant la transition entre les phases d'intervention et de stabilisation. Elle est, le plus souvent, confiée à un administrateur civil qui est fréquemment le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU.

Lorsque subsiste un appareil d'Etat local ou lorsqu'il commence à se reconstituer, sa souveraineté doit être respectée et ses prérogatives prises en considération dans les actions de reconstruction.

II.2.5 Organisations présentes sur le théâtre

Les organisations internationales (OI), gouvernementales (OG) ou non gouvernementales (ONG) ont vocation à participer au processus global de reconstruction. Leur apport est indispensable, mais elles obéissent néanmoins à des logiques extrêmement diverses, voire parfois contradictoires.

Les organisations internationales (OI) agissent sous l'égide de l'ONU.

Les organisations gouvernementales (OG) traduisent en actions d'assistance les intérêts des pays qu'elles représentent.

Enfin, les organisations non gouvernementales (ONG), surtout connues pour l'assistance humanitaire, sont indépendantes et agissent en leur nom propre. Dans les faits, certaines défendent des intérêts particuliers, nationaux ou non.

II.2.6 Entreprises civiles

Locales, étrangères ou multinationales, les entreprises civiles sont des acteurs indispensables de la reconstruction. Les sociétés étrangères obéissent à des motivations économiques et s'investiront, à la mesure des financements multinationaux disponibles, au minimum sur les projets porteurs d'un retour économique à terme, à défaut dans les secteurs faisant l'objet d'une priorité de financement international (santé, éducation, etc.) Au fil du temps, le relais est pris, en tout ou partie, par des entreprises locales.

Le soutien de la force peut représenter un enjeu économique important, au regard des difficultés économiques de la zone. Il s'appuie autant que possible sur les ressources locales, pour contribuer à la relance de l'économie et asseoir la présence de la force dans son environnement. Il se fait sur la base d'un compromis entre sécurité, satisfaction des besoins et préservation des intérêts nationaux.

II.2.7 Sociétés militaires privées

Les sociétés militaires privées (SMP) ont pris pied sur les théâtres d'opération depuis plusieurs années. « Héritières », sous certains aspects, du mercenariat, elles sont généralement sensibles au respect de la légalité.

Anglo-saxonnes pour la majorité d'entre elles, elles ont désormais un statut officiel et agissent au grand jour au profit d'entreprises, de particuliers, d'organisations, voire de certains contingents nationaux occidentaux. Elles interviennent prioritairement dans le domaine de la protection mais aussi dans le renseignement et le conseil. Le personnel d'exécution, qui porte souvent un uniforme, est composé pour une bonne part d'anciens militaires. Bien souvent, la population ne fait pas la différence entre les SMP et les contingents militaires.

Si la légalité, l'opportunité et le style de leur action peuvent parfois être sujet à caution, elles n'en constituent pas moins un acteur fréquent et

incontournable de la reconstruction et de la sécurité avec lequel il faut s'efforcer de se coordonner.

II.2.8 Médias

Les médias sont toujours nombreux à être déployés sur le théâtre. Ils se composent essentiellement de médias nationaux, dont certains ont une vocation internationale⁴ ou régionale⁵.

En fonction de la situation et du contexte politique, les médias locaux sont plus ou moins nombreux et efficaces. Leur reconstitution figure souvent dans le programme global de reconstruction, assorti de programmes de formation.

Comme dans toute crise, l'action des médias s'avère déterminante par l'influence qu'ils exercent sur les opinions, bien qu'il ne faille pas non plus la surestimer. Les relations entre la force et les médias doivent s'instaurer sur la base d'un intérêt mutuel.

II.3 INTERACTION DES ACTEURS

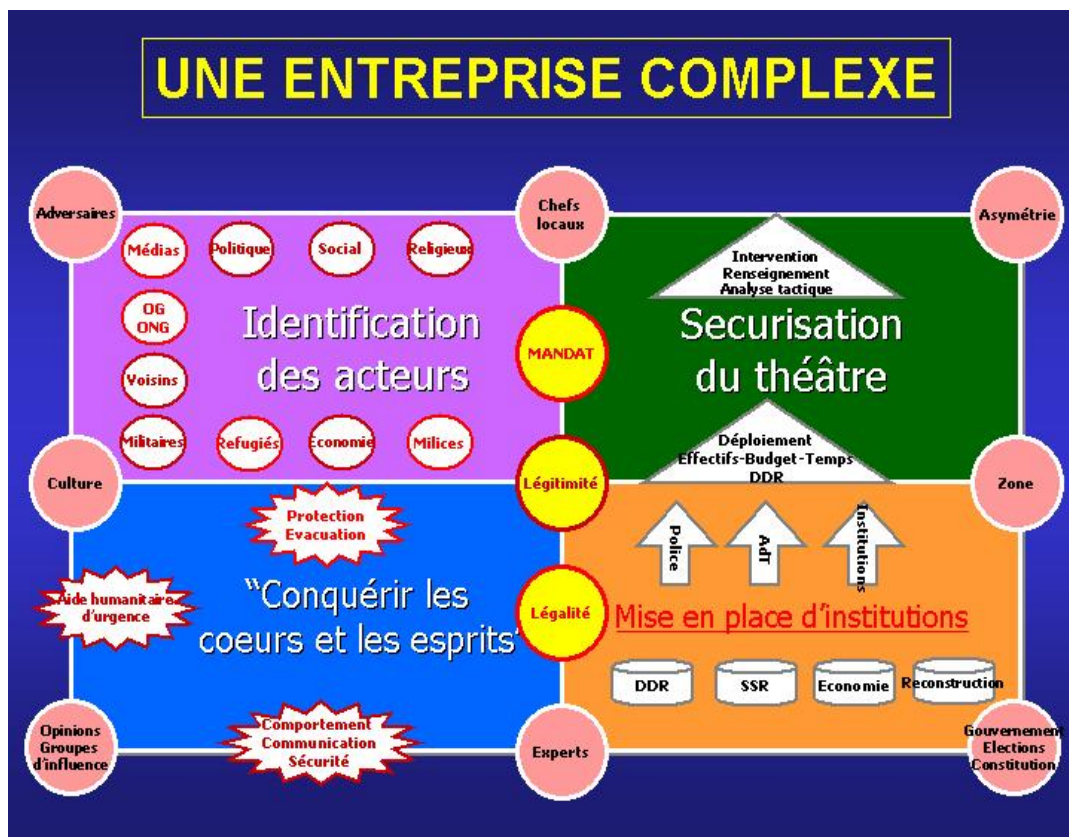


Figure 2 : l'interaction des acteurs

⁴ CNN, BBC.

⁵ AL Jazira.

La phase de stabilisation cristallise la complexité des relations et interactions qui régissent le monde. Cette interaction des acteurs est difficile à apprécier globalement. Elle se manifeste, directement ou indirectement, sous diverses formes, avec une intensité variable, dans les champs matériels et immatériels. En outre, le regard des médias et le jeu des intérêts des acteurs internationaux font que la diffusion quasi instantanée de l'information donne potentiellement à tout acte isolé une dimension stratégique, aux répercussions immédiates, parfois inattendues.

C'est donc une des premières responsabilités du commandant de la force que d'arriver à appréhender, par une appréciation de situation, les facteurs de la crise et leur interaction. A cet effet il a sous ses ordres :

- un bureau renseignement ;
- un conseiller politique ;
- un conseiller juridique.

De plus, se trouvant lui-même « capteur », il doit tisser des liens étroits avec les principaux acteurs de la vie locale tout en sachant garder une distance critique avec son rôle.

TITRE III FACTEURS DE DIFFERENCIATION DES TYPES DE STABILISATION

L'étude des engagements passés et récents montre que la phase de stabilisation peut prendre des formes très diverses, dont la traduction en actions militaires s'échelonne entre assistance humanitaire et contre rébellion.

Cette diversité ne permet pas d'associer à la stabilisation des modes d'action standards qui seraient applicables en toutes circonstances. Il serait par exemple préjudiciable d'analyser toute situation nouvelle à l'aune des seuls enseignements de l'opération *Iraqi Freedom*. Aussi la première démarche du chef militaire doit-elle consister à apprécier la part et la valeur relatives de l'action militaire dans cette phase complexe.

Cette analyse qui doit lui permettre, d'une part, de planifier et conduire l'opération et, d'autre part, de construire la force, s'appuie sur quatre facteurs interdépendants :

- la nature de la menace et le degré de violence,
- la détermination politique,
- le regard de la population vis à vis de la force,
- la durée de l'engagement.

III.1 NATURE ET DEGRE DE VIOLENCE DE LA MENACE

La typologie de la menace potentielle est très variée.

III.1.1 Subsistance d'une menace représentée par des forces armées classiques

Lorsque l'opération se situe dans un environnement dans lequel les forces armées n'ont pas totalement disparu (interposition frontalière acceptée par des pays avant qu'ils ne combattent ou avant la destruction des armées de l'un d'entre eux, intervention dans un conflit interne où une armée n'arrive pas à maîtriser une insurrection / un mouvement révolutionnaire, etc.), la FOT (Force Opérationnelle Terrestre) peut se trouver exposée à divers niveaux de menace classique :

- ⇒ reprise des hostilités de la part d'une des parties, avec ou sans préavis ;
- ⇒ actions de combat localisées menées par un élément réduit ou une des forces en présence refusant la capitulation ou tirant profit de la dégradation de la situation.

Dans le premier cas, la force pourra se trouver exposée à des attaques locales d'envergure. Le dispositif de renseignement mis sur pied dans le cadre de l'opération pour suivre l'état d'alerte et de préparation des forces locales doit permettre d'anticiper la reprise des hostilités. Dans le deuxième cas, des embuscades d'envergure limitée sont possibles, de même que des attaques sur des cantonnements, postes de garde, points faibles ou symboliques (centres logistiques, PC, etc.)

III.1.2 Présence d'une « résistance » organisée

Avec ou sans menace venant des forces régulières, la FOT se trouvera souvent engagée dans des zones où des mouvements armés structurés, disposant d'une organisation paramilitaire, d'un encadrement politique, idéologique ou religieux capable de mobiliser les énergies populaires, sont présents et actifs.

Selon la perception que ces mouvements auront de la FOT, ils pourront se montrer collaborateurs, neutres ou hostiles. Cette hostilité peut aller de la confrontation verbale à l'intimidation des civils collaborateurs, voire se traduire par des actions de harcèlement, des coups de main et des embuscades plus ou moins structurées et d'envergure. L'efficacité et l'ampleur des agressions adverses dépendront :

- ⇒ de la motivation idéologique ou religieuse de ses membres ;
- ⇒ des capacités d'organisation de ces mouvements ;
- ⇒ des possibilités d'entraînement militaire de ses cellules ainsi que de l'assistance technique du mouvement par des pays amis ou des sociétés militaires privées ;
- ⇒ de la disponibilité de stocks d'armes ou de flux d'approvisionnement ;
- ⇒ de leur insertion dans la population locale et de leur habileté à l'utiliser comme écran ou vivier de recrutement.

Ces forces irrégulières peuvent utiliser des modes d'action s'approchant des modes d'action classiques, mais aussi employer des procédés à caractère terroriste. Ces derniers peuvent aussi bien viser la Force que certains groupes de population ou d'autres acteurs présents sur le théâtre. La multiplication

des attentats et l'utilisation des engins explosifs improvisés doivent en permanence être gardées à l'esprit.

III.1.3 Présence de mouvements terroristes

La zone d'opérations peut aussi être le champ d'action de mouvements terroristes, structures de « résistance » ou d'agitation locale, à motivation politique ou religieuse.

Ces mouvements, d'une capacité militaire embryonnaire, ne disposent pas ou pas encore du soutien populaire suffisant. Ils font le choix d'actions violentes spectaculaires pour porter atteinte au moral de la force, de groupes sociaux ou des autorités ayant des responsabilités dans l'opération. Ils comptent sur l'effet démultiplicateur des médias pour assurer le succès politique de leurs actions, même si celles-ci peuvent conduire à un échec tactique immédiat.

Leurs actions recherchent, à un degré varié, l'effet de terreur et d'insécurité. Elles peuvent viser des lieux symboliques et s'affranchir des règles de sauvegarde envers des populations traditionnellement protégées (écoles, hôpitaux, lieux de cultes, marchés, etc.)

Les actions terroristes locales sont souvent en rapport avec des revendications transnationales, qu'il s'agisse d'extrémisme religieux ou politique.

III.1.4 Agitation politique, violences individuelles

Enfin, la FOT peut se trouver confrontée à des difficultés émanant des populations locales⁶ elles-mêmes, qu'il s'agisse d'actions volontaires ou en réaction à l'action de la FOT. Il peut s'agir de :

- la poursuite de conflits entre groupes sociaux existant avant déploiement ;
- la réaction populaire à une attitude considérée comme partisane de la FOT ;
- la protestation face à un « manque d'efficacité » de la FOT dans les situations de crise humanitaire.

Ces réactions populaires, qu'elles restent limitées à des réactions de petits groupes ou qu'elles conduisent à des manifestations d'envergure, peuvent prendre une tournure très violente voire insurrectionnelle en fonction des « traditions locales » et des manipulations dont elles sont éventuellement l'objet.

III.1.5 Influence de l'action de la force sur l'évolution de la menace

Le RETEX des opérations récentes montre que l'action de la FOT n'est pas neutre dans l'évolution de la menace à son encontre.

⁶ Ces menaces vont de l'acte individuel de désespérés jusqu'aux actions plus structurées. Elles peuvent aussi provenir de groupes inorganisés ou de foules, (incompréhension ou hostilité à la mission de la force de la part de la foule, réactions excessives dans les situations de détresse ou de catastrophes etc.). Une large dissémination d'armes de guerre représente une menace très sérieuse.

En effet, lors de l'engagement, la plupart des acteurs ne sont pas hostiles a priori et de manière irrémédiable à la FOT. Selon qu'elle est passive ou active dans le cadre de la mission reçue, que son attitude ou son déploiement sont jugés partisans, qu'elle contribue ou non au retour à une situation économique favorable, les mécontentements peuvent se multiplier en prenant le cas échéant un caractère violent.

Une réflexion sur les effets de l'action de la FOT (qu'il s'agisse des actions de combat ou d'autres types d'action) est donc à prendre en compte dans la définition des MA et la confrontation MA/ME.

III.2 VOLONTE POLITIQUE

L'autorité politique nationale ou multinationale qui décide du déclenchement de l'opération fixe un objectif global plus ou moins précis. Si la phase initiale d'intervention poursuit essentiellement un objectif militaire visant à établir des conditions de sécurité minimale, la phase de stabilisation poursuit, elle, un objectif intermédiaire d'essence politique. C'est pourquoi la détermination politique et la clarté des objectifs qui sous-tendent l'engagement constituent de façon évidente le deuxième facteur déterminant de l'action de la force.

Or cette détermination peut être initialement forte lors du déclenchement et de la conduite de la phase d'intervention, puis s'estomper après l'annonce de la fin des combats majeurs, notamment sous la pression des opinions. De la détermination politique à agir durablement et efficacement dépend donc la nature même de l'action militaire et, plus généralement, la forme que prendra la phase de stabilisation. Il est donc essentiel que le chef militaire puisse l'apprécier avec justesse et réalisme. L'acceptation de pertes humaines dans les rangs de la force en est un assez bon révélateur.

Quand la détermination politique s'incarne dans l'engagement d'une coalition ou d'une alliance, le caractère multinational de l'opération peut, dans la durée, représenter une fragilité pour la cohérence de l'action militaire, si toutes les nations contributrices ne sont pas animées de la même détermination. Toute dissonance dans cette résolution fragilise l'action du commandant de la force sur le théâtre.

III.3 LE REGARD DE LA POPULATION ENVERS LA FORCE

« Et que fragile notre frêle couche de résidents, d'entrepreneurs et d'officiers, si elle ne jette pas au travers de ces sédiments séculaires d'autres racines que nos règlements, notre bureaucratie, notre galonnage satisfait ! Un peu d'histoire, un peu de philosophie, un peu d'extériorité, un peu de compréhension de ce qui n'est pas nous, ne messierait pas aux gouvernants éphémères que nous expédions à ce pays qui n'est pas d'hier. »

Maréchal LYAUTEY in Lettres du Tonkin et de Madagascar

La France subordonne l'engagement de ses forces armées à des exigences politiques et morales. Lorsque cet engagement revêt une dimension internationale⁷, ce qui est le cas le plus fréquent, la décision de son déclenchement est multilatérale et se prend sous les auspices des Nations Unies. Elle est traduite dans un mandat de l'ONU qui procure à l'opération son indispensable **légitimité juridique**.

La population du théâtre est au cœur de l'objectif politique de l'opération. Son attitude peut être très variable.

La tolérance de la population à l'action de la force s'apprécie à l'aune de deux critères :

- la proximité culturelle,
- son adhésion à l'action de la force.

III.3.1 Proximité culturelle

Le degré de proximité culturelle est une donnée objective qui doit être appréciée dès la planification. Or, dans la majorité des cas, le fossé culturel entre la population et les éléments déployés est important. La force projetée est nécessairement un corps étranger dans le milieu humain au sein duquel elle ambitionne pourtant de se fondre. Il sera donc toujours difficile de comprendre tout à fait la population et de conquérir totalement son cœur et son âme. D'autant qu'au sein de certaines sociétés la présence d'étrangers⁸ n'est traditionnellement pas ou peu tolérée. De même, un sentiment affirmé de fierté nationale peut inciter la population à ne pas vouloir « être sauvée » par des éléments allogènes.

Pour autant, un écart culturel important n'implique pas automatiquement l'hostilité de la population. Mais il est potentiellement une source d'incompréhensions et de maladroites qui peuvent être exploitées à l'encontre de la force.

⁷ Hors cadre bilatéral de certains accords de défense.

⁸ Ce qui n'exclut pas d'ailleurs un sens de l'hospitalité parfois sans comparaison avec celui pratiqué dans nos sociétés occidentales.

Le chef militaire doit donc apprécier avec justesse et réalisme le décalage qui peut exister afin de bien évaluer l'effort à consentir pour en compenser les effets, sans assurance ni optimisme excessifs.

III.3.2 Légitimité morale

L'adhésion de la population à l'action de la force constitue un objectif prioritaire et permanent. Elle participe à la **légitimité morale** de l'engagement, sans laquelle la seule mais indispensable légitimité juridique est insuffisante. Sa disparition est, pour le chef militaire, synonyme de perte de liberté d'action⁹.

Parce qu'elle est affaire de perception, cette légitimité morale est éminemment fragile et vulnérable. Elle peut se détériorer très soudainement, sous l'effet de manipulations, de maladresses, d'incompréhensions mais également pour des motifs irrationnels et émotionnels. Elle peut enfin se manifester très inégalement au sein d'une population divisée par des clivages ethniques, religieux ou politiques.

Quand la phase de stabilisation succède à une phase d'intervention à dominante « coercition de forces », il importe de mettre à profit la période qui succède immédiatement aux combats majeurs¹⁰, période durant laquelle les attentes immédiates de la population sont moins politiques qu'économiques, humanitaires et sécuritaires. Plus ces attentes tardent à se concrétiser, dans le domaine sécuritaire notamment, plus l'action de la force perd de sa crédibilité. Dans le pire des cas, elle peut même être perçue comme la cause des malheurs.

Cette période est cruciale lorsque, survenant dans un milieu humain divisé, l'opération conduit à mettre fin à la suprématie sociale, politique ou militaire d'une composante de la société sur les autres (Serbes au Kosovo, Pachtounes en Afghanistan, Sunnites en Irak ...). Explicitement, voire le plus souvent implicitement induite par l'état final recherché (EFR), cette démarche nécessite d'être menée avec discernement et impartialité. Elle proscrie tout dogmatisme et manichéisme : les adversaires d'un jour peuvent devenir les interlocuteurs de demain.

Mais fondamentalement, c'est la crédibilité de la force face à la menace qui conditionne, dans la durée, l'adhésion de la population à son action. Tant que l'adversaire est en situation de peser sur elle et de la contraindre, la population, par simple défiance ou par peur de représailles, ne s'impliquera pas aux côtés de la force.

III.4 DUREE

La durée de l'action est le catalyseur de la **tolérance** de la population, de la **volonté politique** et de l'action de l'**adversaire**. En effet, elle est potentiellement un facteur d'érosion de la tolérance de la population à

⁹ Cas de la France en RCI qui, bien qu'agissant sous mandat de l'ONU au sein d'une population globalement favorable, a perdu sa légitimité morale vis-à-vis d'une fraction de la population ivoirienne.

¹⁰ Ou le déploiement militaire, si la phase initiale d'intervention ne comporte pas de combats.

L'égard de la force, un facteur d'usure de la volonté politique et de lassitude des opinions. Elle joue davantage en faveur de l'adversaire ayant le temps pour lui, qu'en faveur de la force qui procède à de fréquents renouvellements de ses contingents, loin de ses bases, tout en évoluant dans un environnement souvent méconnu.

A contrario, elle permet aux responsables politico-militaires d'inscrire leur action dans le temps pour conduire et faire aboutir la reconstruction à moyen et long termes.

La phase de stabilisation étant généralement longue, il est impératif que les chefs militaires qui y sont engagés sachent replacer leur action dans la perspective de ce qui a été fait par leurs prédécesseurs et de ce qui reste à entreprendre.

TITRE IV PRÉPARATION DE LA STABILISATION

La capacité des forces terrestres à être engagées en stabilisation se forge essentiellement en amont par des actions intégrées dans les politiques de formation et d'entraînement de l'armée de terre.

Elle est complétée avant chaque déploiement, par une préparation spécifique, ciblée sur le théâtre et l'opération concernés.

L'une et l'autre formes de préparation mettent principalement l'accent sur la capacité des états-majors et des personnels à appréhender la complexité de l'engagement en stabilisation. Cette préparation s'adosse bien évidemment au processus de retour d'expérience (RETEX).

IV.1 PRÉPARATION GÉNÉRALE

Elle réside d'abord, pour l'ensemble des personnels, dans le développement individuel et collectif des qualités morales, psychologiques et physiques foncières : éthique, intelligence de situation, sens de l'initiative et autonomie, endurance physique et psychologique.

Tout au long de leur formation, initiale puis continue, la préparation des cadres à la stabilisation repose :

- sur un approfondissement de leur culture générale, géopolitique notamment,
- sur leur ouverture accrue sur les domaines interarmées, interalliés et ressortissant d'autres ministères ainsi que sur les acteurs d'environnement (OI, OG, ONG, médias).

Elle doit être complétée par une accoutumance aux techniques de la communication et par la prise en compte du cadre juridique de l'opération.

Dans le domaine de l'entraînement, les exercices de PC¹¹ mettent l'accent sur la gestion de la simultanéité et de la pluridisciplinarité des actions dans le cadre de scénarios particulièrement représentatifs.

L'entraînement des unités porte principalement sur la décentralisation du combat interarmes, l'exécution des MICAT¹² et la mise en œuvre des savoir-faire inhérents au contrôle de foule et à l'utilisation des armements à létalité réduite (ALR).

La préparation à l'engagement en zone urbaine est totalement transverse à l'ensemble des actions de formation et d'entraînement à la stabilisation, pour toutes les catégories de personnels et à tous les niveaux d'emploi.

IV.2 PREPARATION SPECIFIQUE

La phase de mise en condition opérationnelle (MCO) en vue d'un engagement en stabilisation vise un triple objectif :

- dispenser aux forces et états-majors une connaissance appropriée de la menace, du milieu humain et physique dans lequel ils vont être engagés,
- préparer tactiquement et matériellement forces et états-majors aux spécificités de l'engagement opérationnel considéré, en insistant sur ses aspects particuliers (contrôle de foules, zone urbaine, contre-insurrection),
- développer simultanément les qualités foncières des personnels et la cohésion des unités constituées pour l'opération.

Sur le premier point, le CERT (centre d'exploitation du renseignement terrestre) du CFAT joue un rôle essentiel. Son action peut être utilement complétée par l'EMSOME (école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger).

Cette préparation spécifique s'appuie aussi sur un processus RETEX réalisé en boucle courte, à partir des enseignements recueillis directement sur le théâtre.

¹¹ Comportant la mise en place d'une *white cell* chargée de générer des incidents spécifiques.

¹² Missions communes de l'armée de terre.

TITRE V PLANIFICATION

« Lorsqu'en prenant un repaire on pense surtout au marché qu'on y établira le lendemain, on ne le prend pas de la même façon. Et lorsqu'on conquiert avec cet état d'esprit, certains mots ne gardent plus exclusivement leur signification militaire ».

Maréchal LYAUTEY in Lettres du Tonkin et de Madagascar

La complexité du cadre des opérations de stabilisation ainsi que leur caractère le plus souvent multinational, d'une part, et la variété des actions à mener en dehors du seul cadre militaire, d'autre part, font que la planification joue un rôle déterminant dans le succès de l'opération.

V.1 CONSIDERATIONS GENERALES

Les autorités militaires associées à la décision du déclenchement d'une opération font valoir auprès de l'autorité politique les risques, les impératifs et les contraintes spécifiques attachés aux actions à mener.

Le dialogue politico-militaire doit permettre d'apprécier la volonté politique qui sous-tend l'opération et les ressources disponibles, puis d'en tirer les conclusions sur la forme et la nature de l'action militaire.

V.2 INTERDEPENDANCE DES PROCESSUS

Les processus de planification des phases d'intervention et de stabilisation sont interdépendants.

La phase initiale d'intervention est planifiée dans l'optique de la phase de stabilisation, avec un soin tout particulier pour la transition de l'une à l'autre. L'objectif qui lui est fixé doit constituer une base viable sur laquelle bâtir la phase suivante. Modes d'action, postures et objectifs militaires sont appréciés au regard des effets qu'ils peuvent engendrer en stabilisation. Cette appréciation concerne non seulement les infrastructures civiles et militaires, mais aussi les organisations administrative, militaire et de sécurité existantes.

La phase de stabilisation doit être planifiée, autant que possible, de concert avec l'intervention. Ce volet doit identifier les besoins spécifiques auxquels la force devra éventuellement satisfaire, dans l'urgence et dans la durée, en substitution ou en complément des organisations dédiées : aide humanitaire d'urgence, remise en état d'infrastructures, participation à la sécurité publique, reconstruction des systèmes de sécurité (armée, police, ...)

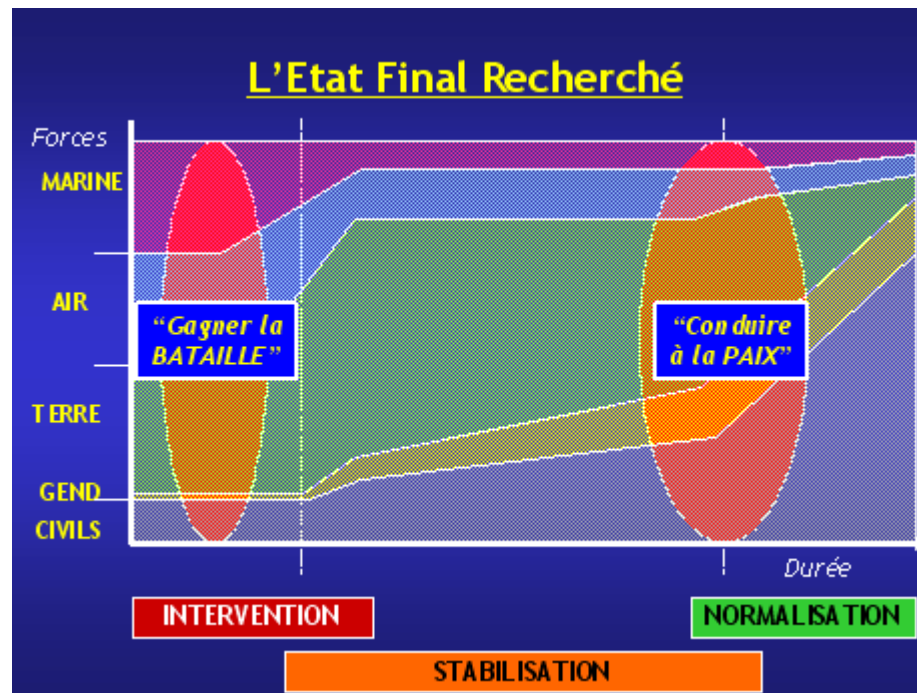


Figure 3 : l'état final recherché

V.3 COLLABORATION AVEC LES INSTANCES CIVILES

Il est essentiel que les instances civiles parties prenantes dans la reconstruction soient associées à la planification le plus en amont possible.

Elles sont consultées notamment pour ce qui concerne la répartition des rôles, la coordination des actions et la préparation du transfert d'autorité entre autorités militaire et civile.

V.4 RENSEIGNEMENT

La manœuvre du renseignement s'élabore sur la base de travaux déjà existants, entrepris dans le cadre de la veille stratégique permanente sur les théâtres d'opérations potentiels. Elle s'appuie ensuite sur une expertise de théâtre qui associe autant que faire se peut l'ensemble des parties prenantes à l'opération, civiles et militaires, nationales et multinationales. Les modalités de cette collaboration s'affinent au fur et à mesure que se précise le cadre de l'engagement, notamment dans le cas d'une coalition.

Durant la planification, la manœuvre globale du renseignement porte simultanément sur la menace initiale, celle qui s'opposera à la force durant la phase d'intervention (zones de déploiement et d'engagement), mais aussi sur l'ensemble du théâtre dans son acception la plus large en cherchant à déterminer les modes d'actions les plus probables des adversaires potentiels, leurs capacités et vulnérabilités.

Ce processus vise à donner une représentation détaillée des éléments constitutifs du théâtre et de la société : personnalités, organisations et

réseaux officiels, officieux ou traditionnels, locaux et multinationaux, dans tous les domaines (politique, militaire, administratif, économique, social ...)
Cette analyse décrit la nature de leurs relations et interactions.

La PREO (Préparation Renseignement de l'Espace des Opérations) effectuée dans ce cadre sert de base aux travaux ultérieurs de la FOT.

Dans le cas le plus probable d'une opération multinationale, notamment en coalition, les modalités de partage de l'information entre nations sont déterminantes.

V.5 GENERATION DE FORCE

V.5.1 Principes généraux

Il n'est pas prévu de disposer d'unités dédiées aux opérations de stabilisation.

En effet, l'armée de Terre a fait le choix de la polyvalence de ses forces, rendue possible, d'une part, par l'investissement consenti dans la formation et l'entraînement des personnels et, d'autre part, par la modularité.

V.5.2 Principales options pour la constitution de la force

Au moins deux options s'offrent au planificateur pour constituer la force en vue d'une opération incluant une phase de stabilisation.

- La première consiste à mettre sur pied une seule et même force pour conduire successivement l'intervention puis le début de la stabilisation, en y apportant, après la phase initiale, les ajustements et les adaptations nécessaires.
- La seconde option vise à constituer d'emblée deux forces distinctes, l'une pour l'intervention, et l'autre destinée à la stabilisation. Cette dernière comprend des capacités spécifiques dans les domaines logistique, d'aide au déploiement et de coopération civilo-militaire. Elle poursuit, hors du théâtre, son entraînement spécifique tandis que l'opération aura débuté.

La première option astreint le planificateur à générer une force répondant aux exigences de deux postures différentes. Elle nécessite d'apporter des ajustements dès le changement de phase mais offre l'avantage de disposer d'emblée d'une force aguerrie et accoutumée aux milieux physique et humain.

Les adaptations consistent en :

- l'adjonction d'éléments nouveaux (unités nationales ou multinationales de forces de sécurité de type gendarmerie ...),
- le renforcement de certaines composantes (aide au déploiement, CCM¹³ et COMOPS ...),

¹³ Coopération civilo-militaire (CIMIC dans l'OTAN).

- le retrait ou la diminution d'éléments rendus excédentaires par la nouvelle situation,
- éventuellement, la reconversion d'unités (unités transformées en unités PROTERRE¹⁴) ou de cellules d'état-major (renforcement interne vers les J2 et J9).

La deuxième option permet de satisfaire précisément les besoins particuliers identifiés dès la planification. Mais elle a pour effet de déployer sur le théâtre une force non acclimatée, durant la période critique de transition entre intervention et stabilisation.

Les choix de planification sont dictés par :

- la disponibilité des réservoirs de forces au regard de la durée estimée de la phase d'intervention,
- la nature et la durée envisagées de la phase de stabilisation,
- le déroulement global de l'opération qui, se fondant sur un démarrage rapide de la stabilisation, peut nécessiter¹⁵ la cohabitation momentanée de deux forces, l'une dédiée à l'intervention, l'autre à la stabilisation.

La force engagée en phase de stabilisation est organisée pour répondre aux formes d'action décrites au paragraphe VI.2. Chaque forme de stabilisation appelle une organisation particulière, adaptée au cadre politico-militaire d'engagement, au milieu humain et physique et à la menace.

V.5.3 Place et rôle des forces armées et de sécurité locales

En fonction des orientations politico-militaires reçues, le processus de génération de force doit également prendre en considération l'apport possible des forces armées et de sécurité locales, ainsi que les exigences éventuellement induites par leur formation, voire leur reconstruction. Ce dernier volet est particulièrement important et peut notamment nécessiter la création au sein de la force d'une composante dédiée à cette tâche¹⁶. Dans le cadre d'un engagement multinational, un partage des rôles peut alors être envisagé entre les nations contributrices.

V.5.4 Evolution et adaptation de la force

Dans la durée, la composition de la force est amenée à évoluer. Ces modifications consistent généralement en une diminution du format, notamment de la composante combat, et en un rééquilibrage interne au profit des capacités de renseignement, d'agencement de l'espace terrestre, de coopération civilo militaire, d'observation et de liaison¹⁷, de formation et d'encadrement. Au fil du temps, des capacités stratégiques de renforcement

¹⁴ ce qui nécessite de prévoir ces reconversions dans la phase de MCO car les unités doivent avoir une préparation spécifique pour mener des MICAT (Missions Communes de l'armée de Terre).

¹⁵ Opération américaine au Panama.

¹⁶ confer l'opération EPIDOTE en Afghanistan (formation de l'armée nationale afghane).

¹⁷ Liaison observation teams (LOT), équipes légères de liaison (ELL).

et de réaction au profit du théâtre sont éventuellement conservées en alerte sur le territoire national, et/ou identifiées parmi les forces de présence et de souveraineté, voire mutualisées avec un autre théâtre.

De façon conjoncturelle, le durcissement de la menace peut conduire les décideurs à accroître ponctuellement les effectifs déployés sur le théâtre, en particulier le nombre de combattants de la composante mêlée. Les fonctions opérationnelles les moins sollicitées fournissent alors l'apport nécessaire en mettant sur pied des unités PROTERRE. Les modalités de l'engagement de ces unités sont précisément définies.

TITRE VI CONDUITE DE LA STABILISATION

Chaque forme de stabilisation appelle une réponse particulière. L'action des forces terrestres doit néanmoins satisfaire aux principes d'emploi généraux décrits dans le concept d'emploi des forces terrestres en stabilisation. Celui-ci stipule que la population est au cœur des préoccupations de la force et qu'elle représente l'enjeu majeur de son engagement. Les principes généraux suivants y sont définis :

- ⇒ cohérence globale et synergie,
- ⇒ renseignement, clef de voûte de l'engagement,
- ⇒ dissuasion et approche indirecte,
- ⇒ permanence et réactivité,
- ⇒ gradation des effets et réversibilité,
- ⇒ modularité et complémentarité,
- ⇒ emploi à bon escient de la supériorité technologique,
- ⇒ compromis entre protection et esprit offensif,
- ⇒ savoir être exigeant,
- ⇒ appui de l'engagement par des actions d'environnement et de soutien.

VI.1 APPLICATION DES PRINCIPES DE LA GUERRE

« Les opérations militaires, dans la méthode actuelle, sont fonction du programme qu'on s'est assigné à soi-même, au lieu d'être fonction des mouvements adverses (...), nous imposons notre action dans la liberté de notre volonté, au lieu de nous la laisser imposer par les événements. »

Maréchal LYAUTEY *in* Lettres du Tonkin et de Madagascar

Par définition les principes de la guerre et leurs impératifs associés¹⁸ s'appliquent aux opérations de stabilisation comme à toute opération

¹⁸ Gradation des effets, minimisation des dommages.

militaire. Mais dans cette phase particulière, leur combinaison doit plus précisément permettre au chef militaire de donner à l'adversaire ainsi qu'à la population le sentiment que la force est omnisciente et omnipotente, alors même qu'elle ne peut être omniprésente.

☞ **La concentration des efforts s'exerce :**

- en permanence, sur les zones et points clefs, dans les champs matériels¹⁹ et immatériels²⁰,
- ponctuellement et de façon foudroyante sur les vulnérabilités de l'adversaire, essentiellement attachées à son soutien, plutôt que sur ses points forts, au bon endroit et au bon moment, avec la ressource juste suffisante.

☞ **La gradation des effets, associée à la concentration des efforts, permet :**

- de prévenir les montées aux extrêmes, notamment face aux foules,
- chaque fois que souhaitable, de laisser à l'adversaire, envisagé comme interlocuteur potentiel, un échappatoire plutôt que de l'acculer au jusqu'au-boutisme.

☞ **La liberté d'action s'obtient :**

- par la connaissance et la compréhension du milieu,
- auprès de la population, par son contact journalier,
- auprès de l'adversaire et de la population, par l'imprévisibilité dans l'exécution des missions et dans le fonctionnement courant,
- à l'encontre de l'adversaire, en portant chez lui l'insécurité pour le priver de « sa » liberté d'action et en disposant de capacités d'intervention immédiates, crédibles et donc dissuasives.

☞ **L'économie des moyens s'obtient par :**

- la prévention, en vue d'interdire, sinon contenir, l'émergence des menaces ; y contribuent la pertinence des modes d'action de la phase initiale d'intervention, la rigueur de la préparation de la phase de stabilisation, l'exploitation immédiate de la période qui suit les combats majeurs et la posture fortement dissuasive prise d'emblée,
- l'approche indirecte qui doit être privilégiée chaque fois que possible pour décrédibiliser l'adversaire aux yeux de la population et l'en détacher avec une implication de la force la moins visible,
- l'engagement des forces armées et de sécurité locales qui fait bénéficier la force de leurs connaissances de la zone d'action, aide à se concilier la population et contribue à l'approche indirecte,

¹⁹ Lieux d'importance tactique (points d'entrée de théâtre, verrous, carrefours, axes de communication, zones de PC et LOG), humaine (lignes de fractures entre factions, symboles religieux ou historiques), politique et administrative (lieux de pouvoir), et économique (lieux de production, gisements).

²⁰ Cohésion de l'adversaire, adhésion de la population, perception par les opinions publiques ...

- la supériorité technologique dans le domaine de la surveillance et de la recherche du renseignement, notamment pour la surveillance des zones non contrôlées physiquement (drones, satellites, ROEM et ROIM), mais aussi pour la constitution de bases de données,
 - la complémentarité des composantes interarmées et interministérielles, dans une logique de synergie des effets,
 - les opérations sur l'information (INFOOPS) pour amplifier l'action de la force auprès de la population et contrer la propagande adverse.
- ⇒ **La minimisation des dommages, associée à l'économie des forces, vise :**
- à préserver l'adhésion de la population ainsi que des opinions nationales et internationales,
 - à ne pas devoir reconstruire ce qui aurait été inconsidérément et inutilement détruit.
 - à ne pas déstructurer le pays (≡)

VI.2 FORMES DE L'ACTION TERRESTRE

Les forces terrestres en stabilisation organisent leur action autour des quatre modes tactiques génériques²¹ :

- ⇒ offensive,
- ⇒ défensive,
- ⇒ sécurisation,
- ⇒ assistance.

La sécurisation constitue le mode tactique dominant, mais non exclusif, de la phase de stabilisation. Offensive et défensive sont plutôt ceux de la phase d'intervention, et l'assistance plutôt celui de la phase de normalisation.

En stabilisation, la combinaison des quatre modes tactiques vise à :

- ⇒ contrôler le milieu,
- ⇒ soutenir la population et le processus de reconstruction,
- ⇒ appuyer l'engagement de la force au sein de la population.

²¹ TTA 901

Contrôle du milieu (sécurisation de zone)	Appui à la reconstruction de l'Etat et aide aux populations	Appui à l'engagement de la Force
<p>Actions de présence</p> <p>Actions d'intervention et de protection</p> <p>Actions de renseignement</p> <p><u>Procédés particuliers :</u></p> <p>- regroupements ou évacuation de populations menacées, - bouclage, quadrillage, ratissage</p>	<p>Actions de soutien d'urgence</p> <p><u>Actions pour la reconstruction :</u></p> <p>- reconstruction politique, - reconstruction des systèmes militaires et de sécurité (SSR), - désarmement démobilisation réinsertion (DDR),</p>	<p><u>Actions spécialisées :</u></p> <p>- INFO OPS, - COMOPS, OMI, - CCM</p> <p><u>Actions des échelons tactiques :</u></p> <p>- OCM - OAI</p>

VI.2.1 Contrôle du milieu

« C'est la méthode des postes militaires rationnellement établis, poussés dans un but d'occupation définitive, sur le terrain même qui vient d'être conquis ; de l'officier transformé immédiatement en administrateur, en constructeur sur le sol où il a planté le drapeau, jusqu'à ce que la tranquillité assurée et que la pacification solidement établie permettent la remise de ce terrain à l'administration normale »

Maréchal LYAUTEY *in* Lettres du Tonkin et de Madagascar

Le contrôle du milieu vise à :

- manifester la présence de la force au sein de la population et assurer l'ordre public,
- dissuader l'adversaire en le privant de sa liberté d'action pour prévenir l'émergence de nouvelles menaces,
- rechercher l'adversaire et le neutraliser,
- actualiser les informations sur le milieu humain et apprécier le niveau d'acceptation par la population.

S'il est exact d'affirmer que la stabilisation nécessite le déploiement d'effectifs importants, il est vain de chercher à obtenir l'omniprésence de la force sur l'ensemble du théâtre. Aucun dispositif, aussi vaste fût-il, ne le permet jamais. Le format réduit des armées occidentales actuelles l'autorise

d'autant moins²². Le quadrillage systématique étire et fragilise les dispositifs, fixe et épuise les forces, lasse la population, mais surtout profite à l'adversaire qui, lui, maîtrise le temps et l'espace et finit toujours par passer entre les mailles du filet²³.

Aussi le chef militaire doit-il combiner les modes d'action et procédés présentant le meilleur rendement coût/efficacité. Il ne doit chercher à contrôler que ce qui est strictement nécessaire. Il peut concéder à l'adversaire, ponctuellement et localement, des zones de libre circulation. Mais s'il ne contrôle pas toute sa zone de responsabilité, il en surveille les vides. En cela, le contrôle du milieu ne se confond pas avec le « contrôle de zone ».

Ainsi, des zones contrôlées à divers degrés coexistent sur le théâtre, dans lesquelles les actions de reconstruction progressent à des rythmes différents. La manœuvre d'ensemble du chef militaire s'exerce donc sur un théâtre lacunaire et s'apparente à une gestion des espaces vides. A terme, les zones de non droit s'estompent et se fondent dans un espace totalement stabilisé²⁴, sans perdre de vue la possibilité de brusques revirements.

Le contrôle du milieu combine :

- des actions de présence et de proximité, basées sur l'immersion des forces terrestres au sein de la population,
- des actions autonomes de patrouille profonde, dites « de chasse », destinées à porter l'insécurité chez l'adversaire,
- des actions d'intervention et de protection, pour lui porter des coups décisifs et s'opposer à son action,
- des actions de renseignement spécialisé.

Par conséquent le contrôle du milieu est le mode d'action prioritaire.

VI.2.1.a Actions de présence et de proximité

Les actions de présence et de proximité s'exercent dans les zones les plus densément peuplées qui présentent un intérêt tactique ou opératif. Mises en œuvre par des détachements cantonnés dans des postes implantés au sein de la population, elles se traduisent principalement en patrouilles effectuées aux alentours des postes, menées de jour comme de nuit. S'inscrivant dans une démarche dissuasive et coopérative, ce type d'action vise essentiellement à promouvoir le retour à la vie normale de la cité et le respect de l'ordre

²² 400 000 hommes au plus fort de la guerre d'Algérie, 160 000 hommes en Irak aujourd'hui, 60 000 hommes pour KFOR1.

²³ « Car de détruire [cette forte bande de pirates] il n'y faut songer, il faudrait un millier d'hommes que nous n'avons pas. Du reste, on ne détruit pas les bandes, elles échappent toujours, parce que sans bagages, essentiellement faites à ce pays (...), elles sont d'une mobilité absolue et glissent, insaisissables ». Mal LYAUTEY in *Lettres du Tonkin et de Madagascar*.

²⁴ Méthode de la tache d'huile préconisée par le Maréchal LYAUTEY.

public, et, à ce titre, privilégie la collaboration avec les autorités locales, administrations et forces de sécurité locales.

Que cela soit explicite ou non, ces actions ont une forte composante de surveillance, notamment pour participer à l'appréciation globale de situation du commandeur. Cette surveillance participe également à la sauvegarde des détachements et permet d'orienter les éléments d'intervention, lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le niveau de dispersion des postes et de décentralisation tactique est dicté par un compromis entre efficacité, protection et soutien.

Organisée selon une logique territoriale, l'activité de présence calque de préférence son action sur le découpage administratif. A ce titre, les chefs de détachements s'imposent comme les interlocuteurs de la force auprès des responsables et dignitaires locaux. Chaque fois que le contexte le permet, le chef de détachement s'associe au fonctionnement de la vie locale, toutefois sans immixtion excessive et en préservant leur neutralité vis à vis des factions quand elles existent. Cette démarche impose en amont une stricte répartition entre les niveaux de commandement des responsabilités en matière de prise de contact et de relation avec les autorités locales.

VI.2.1.b Actions d'intervention et de protection

Les actions d'intervention et de protection visent à :

- mettre l'adversaire en situation d'insécurité pour le priver de sa liberté d'action,
- agir en force sur des objectifs préalablement identifiés,
- réagir à des attaques ou à des manifestations hostiles exercées contre la force ou contre tout symbole de l'opération et de la nouvelle administration,
- participer à l'escorte de convois et d'une façon générale à la surveillance et à la protection des axes.

L'éventail des formes d'intervention est large. Il s'étend des actions de contrôle de foules aux actions offensives²⁵ d'envergure, et fait appel à des volumes de forces très variables.

Une attention particulière doit être donnée aux patrouilles profondes, déclenchées sur renseignement - mais aussi de façon aléatoire, et destinées à porter l'insécurité chez l'adversaire et à prendre l'ascendant moral sur lui. Légères, mobiles et autonomes, menées à pied ou en blindé léger, de préférence dans les zones les moins contrôlées, ces patrouilles pratiquent la nomadisation.

Les actions d'intervention nécessitent d'avoir à mettre occasionnellement en œuvre les modes d'actions et procédés tactiques du combat en zone urbaine.

Elles nécessitent de recourir à une vaste gamme de capacités adossées à un large éventail d'équipements : moyens blindés-mécanisés incluant des

²⁵ Type bataille de Falloujah (Opération *Iraqi Freedom* : juillet-décembre 2004).

éléments d'appui à la mobilité et de contre-mobilité, moyens aéromobiles, mais aussi armes à létalité réduite.

VI.2.1.c Combinaison des actions de contrôle du milieu

Le contexte local, la nature de la menace, le milieu physique et la densité de la population déterminent la façon de combiner les différents types d'actions de contrôle du milieu ainsi que l'organisation des forces nécessaires pour les accomplir. A chaque type d'action ne correspond pas nécessairement une entité dédiée.

Deux principes doivent néanmoins être respectés :

- il est souhaitable de dissocier aux yeux de la population les éléments à caractère offensif et les éléments de proximité,
- il est impératif que le dispositif global comporte, en les distinguant, des réserves d'intervention, et des capacités d'appui mutuel.

Afin de prévenir les tirs fratricides, la redondance des actions et le caractère contre-productif de certaines démarches désordonnées, la combinaison des actions de contrôle du milieu requiert des mesures de coordination strictes, au plan géographique et au plan fonctionnel, d'autant que certaines d'entre elles peuvent être conduites en collaboration :

- avec d'autres composantes de la force : forces spéciales, forces de sécurité (gendarmerie ou force de police multinationale), armée de l'air, marine,
- avec les forces armées et/ou de sécurité locales.

VI.2.1.d Pièges à éviter

Les dispositifs et les modes d'action doivent proscrire :

- une dispersion excessive des implantations sur l'ensemble de la zone d'action,
- une présence continuelle trop marquée conduisant à l'exaspération de la population,
- l'exécution d'actions de va-et-vient dans des zones laissées ensuite à la libre disposition de l'adversaire,
- la mise en œuvre à répétition et a priori d'opérations de quadrillage, de bouclage et de ratissage,
- la sollicitation incessante de la population et des responsables locaux par des interlocuteurs différents,
- la constitution de forces d'intervention par prélèvement sur les détachements destinés au contrôle du milieu.

VI.2.1.e Actions de renseignement

Toutes les composantes de la force concourent à la manœuvre générale du renseignement, notamment par le recueil des informations nécessaires à la connaissance et compréhension du milieu. L'orientation des unités de contact

est effectuée par leur S2, en application du PRR²⁶ rédigé par la brigade, couvrant tant des besoins en renseignement militaires que d'environnement. Certains acteurs individuels ou certaines équipes, dans le cadre de missions particulières, peuvent eux aussi récupérer des informations précieuses, notamment sur certains sujets non spécifiquement militaires (situation sanitaire et sociale, système économique et politique, état d'esprit des responsables locaux, état de l'infrastructure sociale et économique, etc). C'est ainsi le cas des équipes CCM, OMI²⁷, PIO²⁸, des OLI²⁹ de toutes sortes, des équipes chargées du suivi du désarmement, du pilotage des actions d'aide à la reconstruction.

Les actions spécifiques de recherche du renseignement restent du domaine des unités spécialisées, notamment lorsqu'elles demandent des savoir-faire particuliers ou présentent une sensibilité forte. Ces unités agissent souvent en superposition des unités déployées, ce qui implique là encore des mesures de coordination en matière de répartition géographique et fonctionnelle des responsabilités. Par ailleurs, compte tenu de la multiplicité des acteurs et capteurs, le partage de l'information et la gestion cohérente des sources et contacts sont primordiaux et doivent être organisés par le CO de l'unité.

Pour faire face à certaines menaces, des opérations à caractère principalement renseignement peuvent être menées, en vue de :

- compléter l'appréciation de situation du chef ;
- apporter des « preuves » à une autorité judiciaire ou politique ;
- préparer le déclenchement ultérieur d'une action de force.

VI.2.1.f Procédés particuliers

Regroupements de populations

Dans des conditions très particulières, il peut être envisagé de placer les populations sous le contrôle de la force en les regroupant dans des zones protégées, afin de les soustraire à l'influence et aux agissements de l'adversaire ou d'une communauté/ethnie hostile. Ce procédé est à éviter pour des communautés importantes et ne peut servir que de palliatif temporaire pour éviter des situations humanitaires catastrophiques. Pouvant faire l'objet d'une exploitation médiatique peu favorable, il requiert beaucoup de discernement.

Ce procédé est plus difficile de mise en oeuvre dans les zones fortement peuplées et urbanisées. En ville, la force peut néanmoins être amenée à inciter la population à quitter temporairement ses habitations avant d'y déclencher une action d'envergure. Elle pourvoit alors à l'hébergement provisoire des personnes déplacées, puis, après l'intervention, veille à la reconstruction rapide des éventuels dommages causés par les combats.

²⁶ Plan de recherche du renseignement

²⁷ Opérations militaires d'influence

²⁸ Public information office

²⁹ Officiers de liaison interarmées

Dans le cas du retour de réfugiés ou de l'afflux de personnes déplacées, la force doit être vigilante sur les conditions de leur installation. Elle veille en particulier, en coordination avec les autorités locales et les organisations spécialisées (OI, OG et ONG), à ce que leurs zones de regroupement ne constituent pas un terreau privilégié de propagande et de recrutement pour l'adversaire.

Bouclage, quadrillage et ratissage

L'isolement et le bouclage d'une ville ou d'un quartier, puis son ratissage, ne sont réalisés qu'exceptionnellement, face à un adversaire précisément identifié et localisé. Quand elles sont déclenchées a priori et de façon répétitive, sur des renseignements imprécis ou douteux, les opérations de ce type sont non seulement inutiles mais plus encore contre-productives auprès de la population. *In fine*, elles traduisent l'impuissance de la force.

VI.2.2 Soutien à la population et au processus de reconstruction

VI.2.2.a Actions de soutien à la population

Les actions de soutien à la population répondent prioritairement aux impératifs humanitaires de l'opération mais aussi à la nécessité pour la force d'asseoir son action au sein de la population.

La nature et l'importance de ces actions, leur localisation et leur échelonnement dans le temps sont déterminés, en planification, sur la base des informations disponibles, puis ajustés, en conduite, en fonction de la situation.

On distingue les actions d'urgence des actions conduites sur les moyen et long termes.

Actions d'urgence

Les actions d'urgence surviennent principalement dès la fin de la phase d'intervention, voire au cours de cette phase. Elles incombent donc d'abord à la force, généralement seule à pouvoir agir sur le théâtre à ce moment là. Mais ces actions sont limitées dans le temps, dans l'espace et donc appliquées sur quelques zones névralgiques.

Elles consistent principalement en actions « de secours d'urgence » et « d'évaluation », dans les domaines de l'alimentation, de l'hygiène, des infrastructures sanitaires, de l'approvisionnement en eau et en électricité.

Elles ont un impact sur la constitution de la force car elles exigent de disposer d'experts qualifiés et d'ajuster les composantes logistiques et AGESTER en conséquence.

Actions sur les moyen et long termes

Les actions sur les moyen et long termes relèvent du processus de reconstruction décrit ci-après. A ce titre, elles s'inscrivent dans un cadre multilatéral complexe, composé d'acteurs civils et militaires, étatiques et non institutionnels, gouvernementaux et non gouvernementaux, internationaux et locaux.

VI.2.2.b Actions de reconstruction

Le processus interministériel de reconstruction survient lorsque l'opération se déroule dans une zone dont l'organisation et les infrastructures politiques, administratives et économiques ont été déstructurées. Généralement initié et soutenu par la communauté internationale, ce processus démarre en fin de phase d'intervention, s'intensifie durant la phase de stabilisation et s'achève en phase de normalisation.

➤ Reconstruction dans les domaines économique, culturel et social

Au sein de la force, le volet « reconstruction » de l'opération incombe principalement aux instances de coopération civilo-militaire (CCM). Poursuivant des objectifs définis au niveau stratégique et déclinés au niveau opératif, voire tactique, dotées d'un budget spécifique alimenté par des fonds nationaux et internationaux, ces instances sont représentées dans les états-majors et dans la force par des structures et des personnels spécialisés. La composante CCM agit sur le théâtre en coopération sinon en coordination avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la reconstruction : administrations internationale et/ou locale du pays, représentation de l'ONU, des organisations diverses ...

➤ Reconstruction politique

La force est associée au volet politique de la reconstruction, essentiellement au travers de la sécurisation et du soutien des processus électoraux.

➤ Reconstruction des systèmes militaires et de sécurité

La situation qui prévaut à la fin de l'intervention nécessite souvent d'avoir à reconstruire les forces militaires et de sécurité locales, soit qu'elles aient totalement disparu, soit que leur reconfiguration partielle ou totale fasse partie de l'objectif politique de l'opération. Ce volet spécifique de la reconstruction, connu sous l'acronyme OTAN de *Security Sector Reform*, peut constituer un volet déterminant de l'engagement militaire, pour trois raisons principales :

- il concourt à la restauration de l'Etat dont les forces armées et de sécurité sont un élément majeur,
- il permet de mettre sur pied des forces qui, au plus vite, appuieront l'action de la force et, *in fine*, s'y substitueront, permettant ainsi son désengagement,
- il participe au processus de réconciliation nationale.

Conduit dans une logique d'amalgame, ce pan de la reconstruction aide à constituer le creuset de la nouvelle société³⁰. C'est pourquoi il peut être opportun d'y réintégrer du personnel qui formait avant le conflit l'armée et les forces de sécurité du pays, sous réserve d'écarter ceux qui se seraient préalablement rendus coupables d'actes criminels ou en auraient donné l'ordre.

³⁰ Conformément au principe de l'amalgame mis en œuvre par le Maréchal de LATTRE après la seconde guerre mondiale.

Dans le même esprit, lorsque la société est divisée en ethnies ou factions, il est souhaitable que ces composantes soient représentées au sein des nouvelles forces armées et de sécurité. L'objectif politique de l'opération précise normalement à quelle sélection et quels équilibres le chef militaire, en liaison avec les instances internationales et l'administration locale, doit procéder.

La reconstruction (ou l'adaptation) des systèmes militaires et de sécurité comprend des actions de recrutement, de formation et d'entraînement et peut nécessiter la fourniture d'équipements. Elle suppose, outre les moyens humains et matériels, la mise en place des budgets nécessaires pour financer non seulement les actions de formation et d'entraînement mais aussi la solde. C'est pourquoi elle doit impérativement avoir été prise en considération dès la planification.

Elle peut s'effectuer sous plusieurs formes qui peuvent se combiner successivement ou simultanément :

- formation accélérée des cadres et de la troupe (éventuellement sur le territoire national) sous la direction de détachements constitués pour cette mission³¹,
- intégration d'éléments autochtones au sein de la force, en détachements constitués ou par immersion d'individuels,
- insertion de cadres de la force au sein de détachements locaux quand ils subsistent.

Les forces terrestres sont principalement impliquées dans la reconstruction de l'armée de terre locale, la formation des forces de sécurité locales étant le plus souvent dévolue aux forces de police nationales ou multinationales.

Le volet « reconstruction des systèmes militaires et de sécurité » doit être totalement corrélé avec le processus de désarmement, démobilisation et reconversion (DDR).

⇒ Processus de Démobilisation - Désarmement -Réinsertion

Le processus de démobilisation - désarmement - réinsertion (DDR) vise à prévenir le retour à toute forme de violence. Il consiste donc à désarmer et à démobiliser les factions armées et à réinsérer dans la vie civile ceux de leurs combattants qui n'ont pas été intégrés dans les nouvelles forces armées et de sécurité.

Bien que les deux premiers temps du processus soient les plus souvent mis en exergue pour leur valeur hautement symbolique, ils n'ont de sens que si la démarche de réinsertion/reconversion est efficace. La démobilisation et le désarmement ne seront en effet possibles que si l'on assure aux anciens combattants des conditions de vie au moins égales à celles que leur donnait la détention de leurs armes et leur statut de combattant³².

³¹ Type détachement d'instruction opérationnelle (DIO).

³² Dans le cas de conflits particulièrement traumatisants, ayant notamment impliqué des enfants soldats, le volet réinsertion comprend une aide psychologique.

Nécessitant un soutien, notamment financier, extérieur aux armées, y compris souvent une prise en charge multinationale, le processus DDR doit avoir été pris en considération dès la planification politico-militaire pour bénéficier des subsides nécessaires à sa réalisation et s'inscrire dans le cadre de la reconstruction économique et sociale globale. La force y est nécessairement impliquée, mais il importe que les actions de démobilisation et de désarmement, normalement réalisées sur la base du volontariat des combattants, soient le plus possible conduites par les forces militaires ou de sécurité locales.

➔ Décentralisation du processus inter-ministériel de reconstruction

En complément, voire en substitution des forces consacrées aux actions de présence, des détachements civilo-militaires multi-rôles peuvent être immergés au sein de la population, pour agir selon la méthode de la tache d'huile. Focalisés sur la reconstruction et la coopération civilo-militaire, ils constituent, en fonction bien évidemment de la menace, une forme de réponse militaire et économique, adaptée au contrôle du milieu.

Leur mise sur pied est toutefois soumise à la condition impérative de l'existence de capacités d'intervention pouvant être engagées à leur profit dans des délais très courts.

S'inspirant des PRT (*Provincial Reconstruction Team*) déployées en Afghanistan, ils sont construits par agrégation de capacités militaires et civiles, multinationales et locales, et ont pour rôle d'affirmer la présence de la force au sein de la population et de concrétiser l'action de la communauté internationale dans la reconstruction.

VI.2.3 Appui à l'engagement de la force au sein de la population

Les actions d'environnement concourant à appuyer l'engagement de la force consistent, d'une part, en actions spécialisées mises en œuvre par des composantes dédiées, et, d'autre part, en actions réalisées par les échelons tactiques dans le cadre des missions des brigades ou des GTIA.

VI.2.3.a Actions spécialisées

La coopération civilo-militaire (CCM) et les opérations d'information ont vocation à appuyer la force en contribuant à améliorer sa perception.

Agissant sur le domaine éminemment sensible de la perception, les opérations d'influence (OMI)³³ et de communication opérationnelle (COMOPS) exigent une très grande cohérence d'un bout à l'autre des chaînes de commandement.

VI.2.3.b Actions mises en oeuvre par les échelons tactiques

En complément et en cohérence avec les actions spécialisées CCM et de communication, les unités militaires tactiques, et principalement les équipes légères installées en poste, conduisent des actions visant à agir sur leur environnement proche.

³³ Opérations militaires d'influence, précédemment qualifiées de communication locale (PSYOPS dans l'OTAN).

Ces actions se déclinent en opérations civilo-militaires (OCM) et opérations d'appui à l'information (OAI). Décidées et mises en œuvre au niveau tactique, avec l'appui éventuel de spécialistes, elles bénéficient d'un budget identifié et de moyens spécifiques mis en place à l'échelon de la brigade ou du GTIA.

Les OCM consistent en la réalisation de micro-projets, pouvant être effectués sur la durée d'un mandat, essentiellement par les sous groupements tactiques eux-mêmes. Elles contribuent à consolider l'implantation des détachements au sein de la population.

Les OAI permettent aux chefs tactiques, en liaison avec le responsable des OMI, de participer à des actions d'information destinées à la population environnante. Elles relèvent essentiellement des opérations militaires d'influence, qu'elles relaient et appuient.

VI.3 APPORT DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE LOCALES

« Au lieu de dissoudre les anciens cadres dirigeants, s'en servir, gouverner avec le mandarin et non contre le mandarin. »

Maréchal LYAUTEY

La collaboration avec les forces armées et de sécurité locales doit être systématiquement recherchée, tant dans les actions de contrôle du milieu que dans celles d'intervention. Il s'agit de :

- ⇒ marquer le respect de la force envers la souveraineté du pays hôte et de concrétiser la considération témoignée aux institutions locales,
- ⇒ rendre aux forces locales leur légitimité si elles ont perdu leur crédit,
- ⇒ participer à la remise à niveau de ces forces, voire à leur reconstitution, et plus indirectement contribuer à la réconciliation nationale,
- ⇒ suppléer l'action de la force jusqu'à son désengagement.

Cette collaboration n'est pas dénuée de risques lorsque ces forces locales se sont fortement compromises dans la période qui précédait l'opération ou lorsqu'elles disposent d'un crédit limité auprès de la population.

L'emploi des forces locales évolue au fil du temps, de la coopération à la coordination, jusqu'à une complète autonomie :

- ⇒ elles peuvent agir initialement en complément de la force, pour la soulager des tâches de surveillance de points et installations sensibles,
- ⇒ elles peuvent agir, dans un deuxième temps, en coopération avec la force, dans les actions de présence et d'intervention,
- ⇒ elles sont enfin progressivement engagées de façon autonome dans des actions d'envergure croissante et de manière plus fréquente.

VI.4 CONTRE-REBELLION

La stabilisation n'implique pas nécessairement d'avoir à conduire des opérations de contre rébellion. Néanmoins, la situation peut l'exiger, notamment face à un ennemi asymétrique déterminé et violent, mettant en œuvre des modes d'action armés.

L'éradication d'un mouvement de rébellion est essentiellement d'essence politique. L'action des forces militaires et de sécurité ne constitue qu'un des volets de la contre rébellion et ne peut en aucun cas suffire, seule, au règlement du problème. Les principes et formes d'action présentés précédemment s'appliquent à ce procédé, mais nécessitent que le cadre politique et légal soit ajusté à la situation. En l'absence de doctrine française actualisée sur le sujet, ce point n'est pas développé plus avant dans le présent document.

VI.5 RELEVES

La question de la stabilité des forces terrestres sur le théâtre est cruciale au moment même où elles cherchent à enraciner leur action au sein de la population. Or les fréquentes ré-articulations et réorganisations successives des dispositifs, ajoutées au taux élevé de rotation des unités sur le théâtre, viennent brouiller la lisibilité de cette action. Les autorités locales voient leurs interlocuteurs changer, la population voit se succéder des contingents ne portant parfois pas le même uniforme, ne disposant pas des mêmes véhicules et ne parlant pas toujours la même langue.

Des mesures palliatives doivent donc être prises. Elles consistent essentiellement, en interne, en prises de consignes de qualité et, en externe, dans l'information dispensée à la population et aux interlocuteurs civils et militaires sur le théâtre.

La prise de consignes s'effectue, au mieux, à l'occasion de reconnaissances préalables effectuées par les chefs de détachements montants, sinon lors d'une courte période de tuilage. Elle comprend obligatoirement des visites de courtoisie effectuées auprès des autorités locales. Elle s'appuie sur un dossier exhaustif, enrichi par chaque mandat.

La diffusion d'informations à destination des autorités et de la population locales s'intègre dans la démarche des OAI. Elle peut consister en la distribution de tracts, en la diffusion d'annonces faites dans les rues ou diffusées sous formes de spots à la radio et à la télévision.

TITRE VII CONCLUSION

Les opérations de stabilisation couvrent une grande variété de situations, et par conséquent, revêtent des formes très diverses.

Leur succès repose sur la capacité de la force à contrôler le milieu et à combiner simultanément les modes tactiques de sécurisation et d'assistance, tant offensifs que défensifs.

Aussi, le mode d'action dominant est le contrôle du milieu, qui, sur un même théâtre, est mis en œuvre à presque tous les échelons tactiques.

La complexité de l'action, la juxtaposition et la diversité des acteurs imposent d'arrêter des mesures de coordination strictes en même temps que de respecter impérativement le principe de subsidiarité. Il est essentiel que les petits échelons tactiques, confrontés quotidiennement à des situations inédites, soient imprégnés de l'esprit de la mission et que, dans le même temps, leur action soit délimitée par des ordres, des ROE et des règles de comportement simples et claires. C'est, en matière de commandement, l'enjeu majeur des opérations de stabilisation.

ANNEXE A MODES D'ACTION

La diversité des situations possibles en phase de stabilisation conduit les forces terrestres à devoir mettre en œuvre un éventail très large de modes d'action et de procédés, choisis dans la gamme des modes tactiques offensifs, défensifs, de sécurisation et d'assistance.

A.1 MODE TACTIQUE SECURISATION

Modes d'Action	Procédés/tâches
Contre rébellion	Interdiction d'une zone (isoler le théâtre)
	Confinement d'une menace
	Conquête des espaces physiques
	Saisie des (ou de) bases logistiques
	Point de contrôle, surveillance (patrouilles)
	Reconnaissance, contrôle axe
	Contrôle de foule
	Recherche des armes
	Démantèlement des dispositifs de combat
	Bouclage de zone (Quadrillage, ratissage)
	Protection de points sensibles ou d'intervenants extérieurs à la force (Protéger des ONG/OI,...)
	Liaison avec les parties et la population
	Actions de dissuasion
	Désagrégation (subversion/décapitation)
Appui à la liberté de circulation	
Contrôle de zone	Surveillance (Patrouilles)
	Point de contrôle
	Reconnaissance, contrôle axe
	Contrôle de foule (autodéfense face à une foule hostile)
	Recherche des armes
	Bouclage de zone (Quadrillage, ratissage)
	Liaison avec les parties et la population
	Actions de dissuasion

Modes d'Action	Procédés/tâches
Interposition	Surveillance (Patrouilles)
	Interdiction du contact entre factions
	Appui à la liberté de circulation
	Interdiction de zone
	Protection de minorités
	Contrôle de foule
	Liaison avec les parties et la population
	Regroupement de factions
	Protection de la force
Evacuation de population menacée	Conquête de points clés
	Identification et Sûreté de zone
	Sauvegarde, couverture
	Regroupement, désengagement
	Protection et évacuation
	Sûreté du dispositif
	Surveillance et contrôle de points particuliers

A.2 MODE TACTIQUE ASSISTANCE

Familles d'action ³⁴	
Appui à la reconstruction de l'Etat	<p>Appui aux élections</p> <p>Appui au fonctionnement des services publics (reconstruction infrastructures réseaux d'eau...)</p> <p>Maintien de l'ordre public</p> <p>Appui à l'ordre public</p> <p>Dépollution/déminage</p> <p>Recherche, arrestation de criminel de guerre</p> <p>Contre terrorisme</p>

³⁴ Le mode tactique assistance se prête mal à la déclinaison en modes d'action. En revanche, apparaissent ici les actions possibles à mener, regroupées par famille / type.

Participation à la réforme du secteur de sécurité (SSR)	<p>Mise en place d'une structure militaire d'intégration</p> <p>Sensibilisation et information</p> <p>Soutien au centre de regroupement (Récupération des armes des forces, désarmement des groupes et individus, enregistrement des armes)</p> <p>Soutien au centre d'orientation (Identification, sélection, orientation)</p> <p>Soutien au centre de brassage (sélection militaire, brassage, recyclage des recrues)</p> <p>Appui au redéploiement des unités formées</p>
Participation au désarmement, démobilisation, et réinsertion des anciens combattants (DDR)	<p>Sensibilisation et information</p> <p>Soutien au centre de regroupement (Récupération des armes des forces, désarmement des groupes et individus, enregistrement des armes)</p>
Aide aux populations / Humanitaire	Assistance humanitaire, santé, alimentation, vêtements...
	Assistance aux populations déplacées

A.3 MODE TACTIQUE OFFENSIF (PM)

Niveau CA	Niveau division	Niveau BIA
Marche à l'ennemi	Marche à l'ennemi	Reconnaissance offensive
Attaque	Attaque	Attaque
Exploitation	Exploitation	Raid

A.4 MODE TACTIQUE DEFENSIF (PM)

Niveau CA	Niveau division	Niveau BIA
Manœuvre d'arrêt	Défense mobile	Défense mobile
Manœuvre retardatrice	Défense ferme	Défense ferme
	Couverture	Défense d'usure

A ces modes tactiques il convient d'ajouter les MICAT qui comprennent :

- cinq missions, principalement de sauvegarde (sûreté, sécurité, défense) :
 - surveiller ;
 - soutenir ;
 - boucler une zone (les éléments PROTERRE peuvent aussi participer au contrôle d'une zone sans pour autant avoir la capacité de l'effectuer seuls) ;
 - tenir ;
 - interdire ;
- quatre procédés génériques complémentaires :
 - escorter (un convoi, un prisonnier, une autorité, des réfugiés, du ravitaillement, ...) ;
 - patrouiller ;
 - réaliser un point de contrôle ;
 - armer un centre d'évacuation dans le cadre notamment d'une RESEVAC (mission d'évacuation de ressortissants).

ANNEXE B CONCLUSIONS S'APPLIQUANT AUX FONCTIONS OPERATIONNELLES

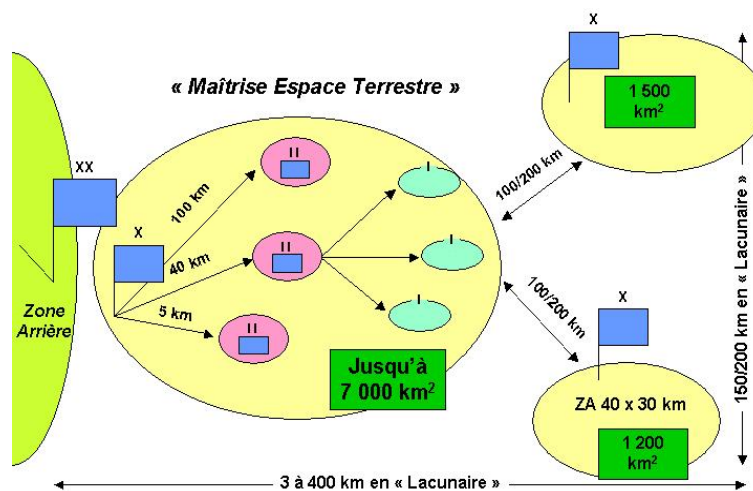
B.1 COMMANDEMENT

Le commandement d'une opération de stabilisation impose la superposition de deux systèmes spécialisés, un système de commandement statique dédié au contrôle du territoire et un système de commandement adapté à l'intervention.

Cette double nécessité se concrétise par l'organisation :

- ⇒ d'un PC unique agissant le plus souvent à partir d'une infrastructure fixe avec le souci du meilleur compromis efficacité/protection/confort,
- ⇒ complété par un PC tactique capable de commander sans préavis une action de portée limitée.

La zone d'action est le plus souvent de type lacunaire et la menace majeure pesant sur les PC est l'attaque limitée d'un élément de guérilla ou l'attentat terroriste



Les principales caractéristiques du système de PC sont :

- ⇒ les grandes distances possibles entre les différents systèmes de PC,
- ⇒ la nécessité de déployer les PC dans les zones contrôlées,
- ⇒ la localisation possible de certains organismes hors du théâtre des opérations par facilité fonctionnelle ou pour des impératifs de sûreté (par exemple, pôle soutien interarmées dans un pays allié),
- ⇒ l'éclatement éventuel du PC sur des plots différents en raison des contraintes d'implantation (PC importants dans les grands centres urbains),

- ⇒ le nombre de plots limité pour faciliter leur défense et la concentration des moyens de protection,
- ⇒ un PC durci pour faire face à une menace terroriste/guérilla,
- ⇒ le besoin de renforcement en expertises particulières (ACM, conseiller juridique, conseiller police, ...)
- ⇒ le besoin en liaison avec organismes locaux/OI/ONG/...,
- ⇒ la multinationalité de la force et du système de PC,
- ⇒ la protection : localisation et configuration extérieure et intérieure (abris),
- ⇒ l'efficacité : disposition des bâtiments,
- ⇒ le confort : hygiène-salubrité, préservation du bruit.

B.2 SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le déploiement des SIC se caractérise par :

- ⇒ l'inscription des installations dans la durée,
- ⇒ une moindre mobilité des PC et des autorités, installés en infrastructure et de préférence dans les centres urbains,
- ⇒ l'accroissement des besoins en desserte,
- ⇒ des PC monosites mais dont les cellules seront dispersées sur plusieurs plots pour des raisons fonctionnelles ou d'infrastructure,
- ⇒ la délocalisation de certains organismes hors du théâtre par facilité de fonctionnement ou par impératifs de sécurité,
- ⇒ une extension maximale de la zone d'action par des unités déployées,
- ⇒ le maintien d'une forte réserve au centre des secteurs pour chaque niveau considéré avec des moyens mobiles, en mesure d'intervenir en tout point et susceptibles d'être commandés à partir d'un PC AVANT,
- ⇒ des ressources à consacrer à la génération d'un PC TACTIQUE qui permettra à l'autorité de se déplacer à sa convenance.

Dans cette phase, le **réseau tactique de zone (RITA 2G) est progressivement réduit** afin de permettre le désengagement des personnels et des matériels.

Le retrait du RITA s'effectue dans le cadre d'une opération planifiée suffisamment en amont. Les réseaux locaux supportés par des moyens militaires sont redéployés. Une grande partie des besoins en liaisons sont fournis par des **moyens commerciaux** achetés et mis en œuvre par la défense ou loués auprès d'opérateurs civils. Les moyens de la gamme commerciale déjà déployés en coercition constituent le point de départ de l'extension des capacités civiles.

Les réseaux d'**infrastructure de la nation hôte** sont utilisés au maximum avec les moyens de chiffrement nécessaires selon le degré de confidentialité requis. Les **opérateurs locaux** peuvent offrir des services susceptibles de répondre aux besoins en liaison de la force terrestre. Ils peuvent louer leurs

infrastructures encore en ordre de marche ou créer sur demande des extensions filaires, hertziennes ou satellitaires. Le recours à ces opérateurs peut s'inscrire dans **une démarche de reconstruction du pays** et constituer une priorité fixée par le commandement.

La part à accorder, dans le temps, à cette **externalisation** est fonction :

- de l'état de l'infrastructure locale,
- de la contribution à la reconstruction des télécommunications de la nation hôte,
- des propositions faites par les opérateurs publics et privés (coût, sécurité...),
- des risques de sabotages,
- du niveau de réversibilité désiré.

Il est souhaitable de conserver un réseau minimal au profit des opérations et au titre du **noyau dur**. Celui-ci peut comprendre, un lien satellitaire vers le niveau supérieur, le réseau secours radio HF et un réseau RITA réduit.

De plus, il est préférable de ne pas externaliser le lien satellitaire vers la métropole au profit du réseau « Spécial France haut ».

Au cours de cette phase, en vue de s'inscrire dans la durée, **les équipements sont installés en infrastructure** conformément aux normes ergonomiques et de sécurité en vigueur. Les matériels de la gamme tactique doivent également pouvoir être redéployés en infra.

En ce qui concerne la **desserte**, la mise en place de centraux téléphoniques de grande capacité, à la place des petits centraux de la gamme tactique déployés sur les différents sites, permet de prendre en compte l'ensemble des besoins du théâtre et la télégestion des équipements répartis sur les sites. La téléphonie IP proposée par les opérateurs pourra constituer une alternative pour le déploiement des réseaux de données INTERNET et « Spécial France soutien » dans la mesure où les réseaux peuvent être séparés.

Les systèmes de **radiotéléphonie**, GSM ou radio satellitaire peuvent répondre aux besoins en raccordement des autorités mobiles, assurés, en phase d'imposition par la couverture radio du réseau tactique de zone. Ces moyens assurent l'accès à la majorité des ONG, qui en sont équipées.

La DIRISI joue un rôle important dans cette phase. Son expertise est déterminante pour la conception et la mise en œuvre des réseaux avec des matériels de la gamme civile propriétaire, la rématiation des emprises des unités de la force et l'externalisation de certaines prestations. A ce titre la DIRISI doit pouvoir projeter des équipes de spécialistes pour de courtes périodes afin de réaliser les opérations de restructurations, sous l'autorité du COMSICAT.

Enfin, la phase de stabilisation est propice à l'accroissement des télécommunications établies au titre de la condition des personnels en opérations (CPO ou *Welfare*). Ces prestations sont externalisées. Elles concernent la téléphonie mobile et l'internet.

B.3 RENSEIGNEMENT

La manœuvre du renseignement s'enchaîne, en théorie, avec celle entreprise lors de la phase d'intervention (cf. le « manuel sur le renseignement en opérations », titre III). Elle doit donc normalement bénéficier du fonds documentaire et de l'appréciation de situation qui découlent de cette phase. Toutefois, certaines pertes peuvent survenir, notamment en cas de rupture de continuité :

- relève entre des nations / coalitions différentes selon les phases, *a fortiori* en cas d'évolution du mandat. Les divergences des appréciations renseignement seront d'autant plus sensibles que les perceptions politiques des groupes de nations relevantes / relevées seront divergentes.
- défaut de préparation de la relève entre contingents nationaux.

Il est donc toujours nécessaire de prévoir une prise en compte du théâtre approfondie pour le G2, pouvant déborder largement la durée et la profondeur de la MCO effectuée par les autres fonctions. Cette préparation servira, notamment, à l'élaboration de la PREO (Préparation Renseignement de l'Espace des Opérations) et du PRR (Plan de Recherche du Renseignement). L'aide du CERT, au minimum, et celle de la DRM, en tant que de besoin, seront sollicitées.

Lorsque la force est multinationale, une attention particulière sera consacrée, dès que possible, à l'établissement de liens avec la composante renseignement des nations contributrices, afin d'établir / confirmer les accords de partage du renseignement³⁵ ainsi que les règles de coopération / coordination en matière d'emploi / mise en oeuvre des systèmes d'acquisition.

En tout état de cause, le G2 veillera à bien prendre en compte la diversité de la menace évoquée au chapitre II.1 dans son travail préparatoire, qui devra se retrouver dans les besoins en renseignement prioritaires du chef interarmes (*Priority Intelligence Requirements*).

B.4 LOGISTIQUE

Pour la fonction logistique, la phase stabilisation est une période particulièrement sensible. En effet, elle doit gérer un surcroît d'activité dû à la prise en charge temporaire d'un certain nombre de besoins vitaux de la population, à l'éclatement de la force et à la variation d'effectif, dans un équilibre sécuritaire fragile et avec un souci de réversibilité.

Le soutien logistique en phase de stabilisation se caractérise par :

- **un souci d'adaptation** : en effet, les moyens logistiques doivent soutenir l'action d'une force terrestre souvent éclatée sur le théâtre dans des zones parfois difficiles d'accès. La phase de stabilisation étant propice à une réduction d'effectif, il est donc impératif que les moyens

³⁵ Sous couvert des autorités nationales, soit la DRM pour la France.

logistiques soient sécables et modulaires. De même, les structures de commandement doivent s'adapter aux contraintes du déploiement en particulier lors de la fusion de deux niveaux (ex : GSIAT / GST ou GST / GSD) ou si le déploiement requiert la création d'un BATLOG.

- **Une aptitude à gérer des « pics » d'effectifs** : la phase de stabilisation s'accompagne souvent d'une réduction de la FOT. Cependant, la situation sécuritaire étant fragile, des renforts ponctuels peuvent être projetés. La logistique doit donc être capable d'absorber le soutien de ce surplus d'effectif et de matériels. Il en est de même durant la période des relèves.
- **Une capacité à soutenir la population tout en soutenant la force** : la phase de stabilisation se caractérise également par une forte augmentation des activités au profit de la population : actions civilo-militaires, soutien de camps de déplacés ou de réfugiés, soutien de la population (alimentation, eau, santé,...). Les moyens logistiques doivent donc être dimensionnés et adaptés en conséquence. En effet, la population étant concentrée dans les villes, les moyens logistiques devront intervenir dans cet environnement hostile où la menace asymétrique est omniprésente. Outre la protection des convois et des points de distribution, une action conjointe avec les ONG et/ou les autorités locales sera indispensable.
- **Un changement d'approche intellectuelle** : en phase de stabilisation, la logistique est tout particulièrement confrontée à la prise en compte des notions suivantes :
 - la durée : pour le déploiement de la force, cette notion s'accompagne généralement d'un effort dans les domaines du soutien au stationnement et de la condition du personnel en opération pour le confort des unités ;
 - la dimension juridique : chaque emprise occupée doit faire l'objet d'un état des lieux en vue du retrait de la force et des éventuels contentieux. De même, la phase intervention étant terminée, les domaines de l'« hygiène et sécurité en opération » et de la protection de l'environnement doivent être identifiés et la réglementation appliquée ;
 - la sous-traitance et l'externalisation : la réduction des moyens de soutien conjuguée à l'augmentation des missions se traduit généralement par un recours à la nation hôte et à la sous-traitance. Cette démarche, bien que concourant à un passage progressif à la normalisation, ne doit cependant pas se faire au détriment de l'autonomie de la force.
- **Une réversibilité permanente** : le changement de posture avec un retour à une phase d'intervention doit être une préoccupation majeure de la FOT. Pour le dispositif logistique, cette contrainte se traduit par :
 - un dimensionnement des stocks de sécurité de théâtre et des unités pour faire face à une variation importante des effectifs, à une

rupture d'approvisionnement local ou le blocage des ports ou aéroports ;

- l'escorte systématique des convois logistiques ;
- la diversité des sources d'approvisionnement et des points de livraisons ;
- un besoin en renseignements.

Enfin, durant la phase de stabilisation, une coopération multinationale pourra être développée. En effet, grâce à des arrangements techniques ou des accords bilatéraux, des moyens pourront être mutualisés optimisant ainsi les moyens logistiques déployés.

B.5 CONTACT

Les modes opératoires³⁶, opérations de coercition et opérations de maîtrise de la violence ne sont pas exclusifs l'un de l'autre et s'inscrivent dans le *continuum* intervention - **stabilisation** - normalisation. Ils représentent deux modes extrêmes dans la manière de concevoir et de conduire l'action au niveau opératif. Les engagements se situent le plus souvent entre ces deux modes opératoires, empruntant de façon variable les caractéristiques de l'un et de l'autre. Objets de choix politico-militaires, les modes opératoires sont indépendants de la notion d'intensité, basse ou haute.

Dans chacun des modes opératoires, selon la nature et la phase de l'engagement, les unités du domaine contact peuvent, au sein d'une brigade interarmes, mener des opérations selon quatre modes tactiques :

- les actions offensives ;
- les actions défensives ;
- les actions d'assistance ;
- les actions de sécurisation.

B.5.1 Actions d'assistance et de sécurisation

Quel que soit le mode opératoire retenu par les forces terrestres, les unités du domaine contact peuvent être amenées à sécuriser de vastes zones, notamment urbaines, et à porter assistance aux populations ou à des ressortissants. Il peut s'agir de la mission principale dévolue à la force (maîtrise de la violence notamment) ou d'une mission secondaire. Ces actions trouvent toute leur place dans la phase de stabilisation.

Les clefs du succès reposent en partie sur :

³⁶ La coercition de forces vise à mettre hors de combat les forces de l'adversaires et à démanteler son dispositif militaire. Ce mode opératoire se place normalement dans le contexte des scénarios 1 et 2. Il résulte d'une stratégie directe où la victoire militaire est recherchée.»

La maîtrise de la violence constitue la deuxième grande manière d'opérer au niveau opératif. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'action : limiter une crise, contenir un conflit, arrêter la guerre. Le but de ce mode opératoire est d'assurer ou de rétablir la sécurité dans un territoire troublé par des actions violentes. Il correspond plutôt aux scénarios 3, 5 et parfois 4 et est adapté aux opérations en faveur de la paix » (TTA 901 Forces terrestres en opérations édition avril 1999).

- le renseignement.
- Une réserve d'intervention : le groupement dispose en permanence d'un sous-groupement en réserve d'intervention capable d'agir rapidement en tout point de la zone de responsabilité du GTIA.
- La coordination : il s'agit de définir clairement au préalable des règles d'engagement et le cadre des interventions dans la zone de responsabilité du GTIA.
- La réactivité : l'unité doit être en mesure de répondre à tout moment et rapidement à toute menace potentielle ou avérée dans sa zone. Pour cela elle doit conserver une liberté de manœuvre totale sur toute sa zone. Elle doit aussi disposer en permanence d'une capacité de réaction avec un élément de réserve.

B.5.2 Combat débarqué

Une unité du domaine combat débarqué est particulièrement apte à contrôler le milieu dans la durée et dans l'espace quelle que soit la nature du terrain, l'action étant davantage liée au contact des populations qu'au milieu physique. Par sa réversibilité intrinsèque, la fonction combat débarqué offre gradation et polyvalence.

Les unités à dominante infanterie engagées en zone urbaine agissent en permanence au contact des populations ou de l'adversaire ce qui autorise une action décentralisée. Elles sont capables d'assurer une protection locale au profit de la force et des acteurs civils chargés de la résolution du conflit et d'assurer une sécurité élargie afin de restreindre la liberté d'action des acteurs de violence. Lorsque la situation semble durablement stabilisée, ces missions cessent d'être spécifiques aux groupements à dominante infanterie.

B.5.3 Combat embarqué

Dans le cadre de la maîtrise de la violence, le GTIA à dominante blindé contrôle de vastes zones sur lesquelles il fournit en permanence du renseignement de contact et de milieu. Présent sur toute la zone d'engagement, il garantit la liberté de circulation sur les axes et est susceptible d'intervenir rapidement et puissamment en tout point de la zone d'action.

B.5.4 Combat aéromobile

Dans certaines conditions, le GTIA à dominante aéromobile peut contrôler et surveiller une zone, en assurant une permanence par ses éléments terrestres d'une part, en renseignant et en intervenant avec les hélicoptères sur une zone étendue d'autre part.

Si les GTIA à dominante infanterie ou blindé répondent aux mêmes principes de constitution d'emploi et de soutien, il en va différemment pour le GTIA aéromobile. Compte tenu de sa structure, du poids de sa logistique, il doit être considéré comme un « cas particulier ». Son existence ne peut être passée sous silence mais, au regard du format de l'armée de terre, son occurrence est faible et son caractère exceptionnel mérite d'être souligné.

Le GTIA aéromobile s'impose en lieu et place d'un groupement aéromobile (GAM) traditionnel lorsque son emploi tactique se caractérise par :

- l'isolement ;
- l'urgence de l'intervention ;
- une durée limitée (de 4 à 8 semaines) ;
- un environnement semi-permissif (exclut la haute intensité) ;
- la lisibilité politique particulière que recèle l'emploi des hélicoptères .

B.6 APPUI INDIRECT

Pour l'artillerie, la stabilisation ne demande pas le développement de procédés opératoires spécifiques. Si l'occurrence d'emploi des lanceurs n'est plus aussi forte en stabilisation, en raison de la possible réversibilité des situations, il demeure nécessaire pour le commandement de disposer, même à titre préventif, de tout l'éventail capacitaire offert par les armées et donc d'une capacité de frappe.

Les crises actuelles peuvent ne pas connaître d'escalade linéaire mais plutôt des phases de montée aux extrêmes, souvent dissociées dans le temps et dans l'espace. Ainsi en phase de stabilisation, il faut envisager de recourir à la coercition localement et momentanément. L'artillerie offre une capacité d'effets mesurés et gradués allant d'une manœuvre des moyens dissuasive, simple démonstration de force, à des tirs de riposte sur objectifs vides ou non, avec éventuellement des munitions à létalité réduite (fumigènes ou éclairants). Ces effets couvrent plusieurs domaines : opérationnel, psychologique, médiatique, politique.

De manière pragmatique, dès lors que la situation autorise une posture plus allégée, il s'agit d'employer au mieux toutes les unités engagées en leur confiant des missions connexes ou annexes. Certaines des missions d'une phase de stabilisation peuvent être confiées à des équipes des unités d'artillerie. En effet, arme d'appui, l'artillerie cultive par essence souplesse et modularité des structures, capacité d'adaptation et culture du dialogue interarmes. Aussi l'artilleur est tout à fait apte à remplir les fonctions exigeant immersion, compétence d'environnement et intelligence de situation.

Certaines équipes organiques peuvent assumer ces nouvelles missions sans évolutions fondamentales de leurs structures. Dans les régiments canon, les équipes de l'avant (DL, EO, EOP, RATAC), à vocation renseignement et acquisition, sont légères, mobiles et habituées à gérer leur autonomie. C'est également le cas des sections de reconnaissance des batteries de tir qu'elles soient sol-sol ou sol-air. Il est à noter que les LOT (*Liaison and Observation Team*) évoluent dans des environnements identiques et adoptent des structures similaires aux équipes de l'avant des régiments canon.

Les compétences individuelles de l'officier d'artillerie, notamment au travers des fonctions d'officier de liaison (DL brigade ou GTIA), peuvent efficacement être utilisées dans une phase consommatrice de ce type de détachement.

Quels que soient les cas de figure de l'engagement envisagés, il paraît utopique de garantir une réversibilité instantanée. Pour se réorganiser en vue de sa mission principale d'appui feu, l'unité d'artillerie aura besoin de réarmer et de redéployer l'ensemble de sa chaîne (acquisition, commandement-liaison, tir). La récupération des équipes isolées sera au mieux délicate si elle est partielle, voire longue si elle doit être complète. La réversibilité des cellules d'état-major peut se faire plus naturellement à la condition d'adopter des structures compatibles en effectif et en organisation avec les structures opérationnelles de l'artillerie.

En outre, cette réversibilité reste tributaire de la disponibilité du matériel (présence physique et état technique) que l'on agisse en prolongement ou non d'une action de coercition. Dans ce cadre, si les lanceurs peuvent être remisés en attente, le déploiement préventif de la chaîne de commandement ATLAS est souhaitable ; ce système offrant par ailleurs une aide au commandement utilisable efficacement hors fonctions purement artillerie.

B.7 DEFENSE SOL-AIR

Dans la phase de stabilisation, la défense sol-air intervient dans un cadre de règles d'engagement plus restrictives du fait notamment de la reprise ou du maintien des vols aériens non militaires. En cas de nécessité de déploiement, elle devra donc être en étroite liaison avec les organismes de gestion de l'espace aérien, militaires et civils, chargés de la coordination dans la troisième dimension.

Par ailleurs, la menace aérienne ne peut être évaluée a priori dans ce contexte car des frappes ponctuelles et soudaines sur l'ensemble du théâtre ne sont pas à exclure. Elles peuvent provenir de forces classiques locales ou voisines mais également de groupes terroristes (utilisation de drone ou d'avion suicide) voire de groupes de mercenaires. L'évaluation de cette menace devra donc être étudiée in situ de façon précise et exhaustive.

Dans ces conditions, la défense sol-air doit être en mesure d'une part de participer à la surveillance de l'espace aérien, en complément du dispositif aérien et civil, et d'autre part, d'assurer, si nécessaire, des missions de défense de zone ou de site.

B.8 COOPERATION CIVILO-MILITAIRE

La stabilisation exige du temps et des moyens militaires adaptés. Elle nécessite également le développement d'une coopération avec les différents acteurs civils (autorités locales, OI, OG et ONG), même si la force n'a pas vocation à se substituer à eux. Au contraire, la force militaire vise à accélérer la sortie de crise en appuyant et soutenant les acteurs civils, afin que ces derniers puissent au plus tôt assumer leurs responsabilités. Il n'en reste pas moins que c'est au cours de cette phase que la coopération civilo-militaire (CCM et OCM) s'exprime dans sa plénitude.

Avec des moyens humains (spécialisés ou non) et financiers limités (budget EMA, renforcé le plus souvent de fonds multinationaux), la coopération civilo-militaire appuie les forces déployées et contribue efficacement à l'atteinte

de l'état final recherché. Elle participe notamment à la protection de la force et favorise la recherche de renseignements par les capteurs ROHUM (les plus adaptés à la stabilisation).

Le plan d'action CCM, établi par le conseiller CCM et mis en œuvre par le détachement CCM, est défini en étroite liaison avec le chef interarmes du niveau considéré et l'essentiel des projets s'appliquera dans une ou plusieurs zones jugées sensibles sur le plan sécuritaire. Même les actions d'aide médicale aux populations (AMP) et d'aide vétérinaire gratuite (AVG) doivent s'inscrire dans un plan d'action cohérent.

Après une sensibilisation des cadres des unités au CCM et aux OCM faite par le responsable CCM, la coordination des actions de coopération civilo-militaire doit s'effectuer jusqu'aux plus petits échelons au sein du GTIA. Bien que de multiples raisons peuvent influencer le commandant de GTIA à ne pas « détourner » ses effectifs de sa mission « principale », la sécurité des équipes CCM est assurée par des patrouilles de la force, notamment par l'unité dont dépend la zone de mise en œuvre des projets. En effet, en fournissant une aide concrète (construction d'infrastructures, distributions diverses, etc.) ces projets participent totalement au volet tactique de la mission, car ils favorisent une bonne perception par la population et permettent, entre autres, de recueillir des éléments d'ambiance. Les fonds dont peuvent disposer les unités pour des projets OCM de leur niveau sont gérés par le conseiller CCM.

Une structure CCM, en complément de celle mise en place à l'échelon tactique (au sein des brigades) peut également exister à l'échelon du théâtre, sous la responsabilité directe du REPFrance.

B.9 OPERATIONS MILITAIRES D'INFLUENCE

Outre les unités et moyens spécialisés qui par des émissions radios, spots TV, journaux, affiches, tracts, participent directement à cette mission, chaque unité est en mesure, à son niveau, non seulement de relayer certaines diffusions, mais également de participer directement par son comportement à l'influence de publics ciblés.

Chaque EMF disposera à terme d'un ou de deux officiers ayant suivi le stage de chef de détachement OMI et chaque régiment bénéficiera d'un correspondant OMI (officier ayant suivi le stage OMI de 1^{er} niveau).

En cas de troubles, de manifestation, ou pour prévenir tout incident, une unité peut mettre en œuvre un véhicule muni de hauts-parleurs avec des messages préenregistrés dans la ou les langues locales.

Toute patrouille, en accomplissant sa mission, peut diffuser des produits OMI (distribution d'affiches ou de journaux) et conduire des entretiens « face à face » avec la population locale. Il est dans ce cas primordial de soigner sa propre image et d'adopter un profil non agressif ; si possible sans casque et en aucun cas avec l'armement pointé en direction des civils, en restant calme et amical, en étant poli, en laissant les gens s'exprimer et en leur portant de la considération, si ce n'est une certaine empathie.

Le soldat à pied reste le meilleur vecteur pour toucher les cœurs et les esprits. Capteur polyvalent, il est également un agent d'influence actif. Evoluant au sein d'une patrouille, il est le pion tactique le plus à même de rentrer en contact avec la population, de rencontrer des autorités locales, d'effectuer des distributions et par la même de répandre des messages qui viendront renforcer ceux diffusés par les spécialistes des OMI.

Ainsi, l'ensemble de la troupe, du chef au simple soldat, de par son attitude, son comportement, le respect des consignes, des coutumes locales, du savoir vivre, et en faisant preuve de neutralité face aux belligérants, contribue directement aux OMI.

B.10 COMMUNICATION OPERATIONNELLE

La couverture médiatique d'une crise pèse sur l'évolution ou l'issue de la phase de stabilisation. Il s'agit d'assurer le retour de la paix et de faciliter la transition vers la normalisation. Cet objectif nécessite l'adhésion des opinions publiques dans leur ensemble. Or, le contrôle de l'image a pris une importance déterminante dans les conflits asymétriques et les phases transitoires.

Ne pouvant pas ou plus se mesurer militairement à la force, les adversaires et/ou les belligérants peuvent essayer de remporter des victoires dans la guerre de l'information. S'il est bien médiatisé, le plus petit incident peut avoir des conséquences « stratégiques ». Les opérations de désinformation sont également courantes. Or les chaînes de télévision ont accès à toutes les sources et peuvent diffuser instantanément à l'échelle de la planète des informations parfois partiales.

La durée des opérations de stabilisation est également de nature à engendrer une certaine usure de la population, pouvant aller jusqu'à une remise en cause de l'engagement. Une information objective, régulière et réactive doit donc être diffusée par la communication médias et la communication réseaux (ou relations publiques).

En outre, une certaine forme de routine peut également se faire jour au sein du contingent engagé, d'autant que des conditions souvent difficiles (polyvalence et réversibilité exigées de nos soldats, poids des traditions et de la culture locale souvent mal connues et mal appréhendées) peuvent écorner tant le moral des soldats que leur soutien par leurs proches. Ces raisons justifient pleinement la pertinence de la communication interne.

La force tactique se doit tout d'abord d'être convaincue de l'importance de la COMOPS durant les missions de stabilisation. Elle doit ensuite en permanence avoir présent à l'esprit l'importance des images (et de leur utilisation par un adversaire) lors de la conduite des opérations et faire preuve d'anticipation. Enfin, elle se doit d'interagir, au travers de ses représentants communication, avec les spécialistes de la chaîne EMA COM et faire montre, en permanence, d'une attitude pro active, franche et coopérative avec le milieu de la communication.

ANNEXE C SECTIONS ADMINISTRATIVES SPECIALES (SAS) & UNITES DE RECONSTRUCTION

La phase de stabilisation pose les fondations de la normalisation et de la reconstruction. Dans ce cadre, il est nécessaire de conduire un travail de fond pour recréer les conditions de la vie normale de la cité et en particulier pour réorganiser et relancer les administrations locales.

Dans ce cadre, pour assurer la pérennité de son action, la force doit prolonger son action militaire au travers d'un dispositif de coopération civilo-militaire reposant sur des unités intégrées ou insérées au sein des populations.

La mise en place d'unités de proximité assurant le soutien des populations et l'accompagnement du processus de reconstruction permet d'accompagner l'action de la force, tout en disposant d'une évaluation précise de la situation.

Les enseignements des opérations passées et présentes permettent de distinguer différentes manières de répondre à ce besoin.

C.1 CHOIX DU DISPOSITIF

Le dispositif de reconstruction, de présence et de proximité doit permettre de rallier ou d'associer les acteurs présents sur le terrain.

Il peut être mené de façon centralisée, en déployant des équipes rattachées à un commandement central de région qui dispose de moyens, ou de façon décentralisée, en constituant des unités pluridisciplinaires autonomes responsables de leur zone et possédant en propre des moyens d'action.

C.2 UNITES LEGERES DE LIAISON ET DE PROXIMITE

Les équipes de liaison et de proximité constituent la partie visible de la présence de la force. Elles contribuent à la connaissance de la situation sur le terrain en apportant une vision claire de la situation politique, économique et sociale dans leurs zones d'action.

Au travers du recueil de renseignement ouvert et de contacts avec les autorités locales et les populations, elles sont en mesure d'apprécier le climat général et les évolutions prévisibles tout en assurant l'interface avec la force.

L'activité de ces équipes militaires déployées s'inscrit dans le cadre de l'action globale du groupement qui constitue le niveau de mise en œuvre des moyens nécessaires (CCM, AGESTER, Protection etc.).

C.3 COMPAGNIES OU BATAILLONS DE RECONSTRUCTION

Ces unités pluridisciplinaires de la taille d'une compagnie voire d'un bataillon associent des personnels civils et militaires de la force. Elles comprennent toutes les composantes nécessaires à leur action autonome et notamment :

- une structure de commandement ;

- des éléments de protection ;
- des équipes d'évaluation ;
- des équipes inter-ministérielles (police, justice, etc.) ;
- des équipes médicales ;
- des équipes renseignement ;
- des moyens de soutien logistique ;
- des équipes info OPS.

Elles assurent la coordination avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales.

Elles assurent la liaison avec les autorités gouvernementales.

C.4 SECTIONS ADMINISTRATIVES SPECIALES

Les sections administratives spéciales sont composées de personnels de la force (qui en constituent l'ossature) et de personnel recruté localement.

Très bien intégrées au sein de la population et de l'administration locale, elles exercent une action de présence et de proximité en apportant un soutien direct.

Elles recherchent la coopération avec les structures locales et notamment les forces de police ou de sécurité.

Les sections administratives spéciales nécessitent une grande implication des personnels qui les arment et constituent un moyen efficace d'aide à la reconstruction. Le chef d'équipe est à la fois un administrateur civil qui apporte conseil et assistance et un chef militaire qui contribue à la sécurité.